



**Rapport 2022 sur l'allocation des
fonds levés dans le cadre des émissions
obligataires vertes, durables et
responsables d'automne 2021**

INTRODUCTION :

L'engagement de la Région en faveur de la transition environnementale et de la protection des citoyens les plus fragiles n'est pas nouvelle, la Région ayant su saisir les compétences octroyées par la loi pour alimenter son ambition de devenir le chef d'orchestre du développement responsable sur le territoire des Pays de la Loire.

Cet engagement trouve résonance dans un corpus de Plans, Schéma et Dispositifs qui garantit une réponse cohérente et efficace aux enjeux de développement vert, durable et responsable du territoire de la Région des Pays de la Loire.

En outre, la Présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle Morançais, s'est fixée, pour ce mandat, trois priorités : l'Emploi, la Jeunesse et la Transition écologique. Ce triptyque constitue le fil rouge de cette obligation verte, durable et responsable.

La transition écologique d'abord : L'urgence de la transition écologique et énergétique ne fait désormais plus débat. L'actualité estivale marquée par les problématiques de pénurie d'eau et d'incendies dans nos territoires, a confirmé les effets du changement climatique présentés par le groupe interdisciplinaire d'experts du climat (GIEC) des Pays de la Loire en juin dernier au parlement des territoires. En parallèle, les effets induits liés à la guerre en Ukraine, notamment sur le volet énergétique, ont montré l'importance et la nécessité de mettre en place rapidement des mesures d'économie d'énergie, de développer les énergies renouvelables afin de maîtriser et d'accentuer la production locale mais aussi de repenser nos mobilités.

Ainsi, la Région met en place des politiques environnementales structurantes en concentrant ses actions autour de 4 objectifs : reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire, préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral, assurer la transition énergétique vers la neutralité carbone et une région à énergie positive à horizon 2050, accélérer l'économie circulaire et la valorisation des déchets.

Plus spécifiquement, la stratégie de transition écologique de la Région est organisée autour de cinq piliers : le développement du recours aux énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la mise en place d'une mobilité durable, la recherche de solutions de stockage de l'énergie, mais aussi le développement de réseaux électriques intelligents.

De la même manière, il s'agit de faire des transports et des mobilités, des leviers de la transition écologique en accompagnant le report modal vers les modes les plus économes en énergie et les moins émetteurs et en favorisant l'intermodalité, les déplacements des usagers et les changements de comportements.

Les mobilités durables sont au cœur de nombreux enjeux pour la Région des Pays de la Loire. Elles contribuent à l'aménagement durable et équilibré du territoire ainsi qu'à son développement et à son rayonnement économique.

Les transports représentent un axe majeur de structuration du territoire ligérien. Dans le contexte de sortie de crise épidémique, repenser la mobilité est désormais une priorité pour renforcer la résilience de la région et créer les conditions d'une reprise plus sobre, plus verte et plus inclusive.

D'autre part, les mobilités durables constituent un accélérateur de la transition écologique. En Pays de la Loire, l'ensemble des modes de transport contribuent à hauteur de 34% de la consommation d'énergie finale et à hauteur de 26% de l'émission de gaz à effet de serre. La politique régionale des transports est donc un levier fort de décarbonation. Enfin, les mobilités durables, en Pays de la Loire, doivent être conçues et développées au regard des enjeux démographiques à venir. En effet, la Région des Pays de la Loire devrait connaître une croissance démographique importante dans les prochaines

années. Ainsi, ce sont 500 000 habitants supplémentaires qui sont attendus à l'horizon 2030. Une telle dynamique impactera indéniablement les besoins de mobilités dans la région des Pays de la Loire. Dès lors, développer l'offre de transports en commun ou encore l'offre de mobilités actives et partagées, est un enjeu majeur pour la Région. Il s'agit de faciliter les déplacements des Ligériens et d'encourager le report modal, c'est-à-dire encourager l'utilisation d'autres modes de transport que la voiture individuelle.

La Jeunesse, ensuite : La jeunesse représente l'avenir. Dès lors, il est essentiel, pour la Région de se mobiliser pour lui permettre de construire le sien, en lui donnant confiance, en l'encourageant et en lui ouvrant le champ des possibles. C'est pourquoi la Région poursuit son engagement en distribuant aux jeunes ligériens des équipements pédagogiques de qualité et en leur proposant les meilleures conditions d'accueil pour favoriser les apprentissages.

Ainsi, à titre d'illustration, pour la 2^{ème} année consécutive, la Région, à la rentrée de septembre 2022, a remis à tous les lycéens entrant en classe de 2^{nde} et aux élèves de 1^{ère} année de CAP, scolarisés dans le public et le privé - soit près de 50 000 jeunes - un ordinateur portable configuré, équipé et prêt à l'emploi. C'est un geste fort de soutien et d'encouragement pour la jeunesse. C'est aussi un puissant outil d'égalité des chances.

En outre, la Région des Pays de la Loire souhaite offrir à sa jeunesse, les meilleures conditions d'accueils possible dans les lycées afin de favoriser les apprentissages. La Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL), pour la période 2018-2024, a pour ambition de favoriser la qualité des bâtiments et des lieux de vie, ainsi que des conditions d'accueil optimisées au service de tous les parcours de formation et sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie repose sur les exigences de pragmatisme et de sobriété dans sa mise en œuvre et sur une exigence d'exemplarité en matière de transition énergétique et écologique. Depuis 2018, toutes les opérations de construction, de restructuration et de rénovation effectuées dans les lycées ont permis d'améliorer la performance du parc en raison, d'une part, de l'évolution de la réglementation thermique et, d'autre part, des exigences propres de la Région fixées dans son référentiel de sobriété architecturale, technique et économique : démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), matériaux biosourcés, circuits courts, ...

L'emploi, enfin : La politique régionale en faveur de l'emploi se décline en quatre objectifs :

- Positionner la Région à la pointe des enjeux de décarbonation : cela passe par la priorité donnée aux innovations de rupture qui vont transformer durablement les modes de production, aux projets portés par des entreprises engagées ou qui s'engageront dans une démarche de transition écologique et par l'accompagnement des filières d'avenir ;
- Devenir la région du plein emploi en soutenant la création de valeur sur l'ensemble du territoire, mais aussi les projets de transmission et de création d'entreprises avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Rester une région tremplin pour relever le pari des projets ambitieux portés par le monde économique et/ou le monde académique ;
- Adapter l'appareil et l'offre de formation pour rester la Région la plus performante en termes de taux d'emploi. Un effort important est d'ailleurs porté sur les formations sanitaires et sociales afin de lutter contre la pénurie de soignants que la crise sanitaire a contribué à mettre en exergue.

La crise sanitaire a d'ailleurs conforté l'engagement de la Région des Pays de la Loire en faveur de la santé.

Devant les lacunes du système de santé qui se sont révélées durant cette crise, la Région a choisi d'agir au travers d'un Plan d'accès à la santé. Celui-ci implique notamment la mise en place d'un fonds régional d'aides aux projets locaux de santé, l'investissement dans de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles afin d'offrir un meilleur maillage de l'offre de soin sur le territoire mais aussi un accompagnement des professionnels de santé tant dans leur installation dans les territoires en difficulté que sur leur projet actuel ou futur.

Au plus fort de la crise sanitaire, une mobilisation exceptionnelle des services de l'Etat, des collectivités locales du monde économique, de la société civile et du secteur associatif et bénévole s'est mise en place, permettant des initiatives de proximité remarquables et efficaces comme réponse à l'urgence. C'est dans ce cadre que dès mars 2020 la Région des Pays de la Loire, à travers son Plan d'Urgence, a cherché à être utile en agissant rapidement pour mettre en place des actions concrètes et concertées qui répondent aux besoins identifiés par les acteurs sanitaires et sociaux, économiques, éducatifs ou associatifs.

Avec cette obligation verte, durable et responsable, la Région des Pays de la Loire fait le choix de mettre au diapason ses leviers de financement avec ses priorités politiques, et ainsi d'affirmer la cohérence de son action en traduisant une volonté de développement responsable en projets concrets grâce au soutien d'investisseurs partageant ces mêmes valeurs.

SOMMAIRE :

INTRODUCTION :	1
Sommaire	4
Rappel du Framework	5
Présentation de l'obligation	7
Les Bâtiments durables	9
Les mobilités douces	14
L'économie sociale et solidaire	20
La jeunesse	22
La santé	25
Annexe 1 : Précisions sur les indicateurs de performances	34
Annexe 2 : Second Party Opinion	35

Rappel du Framework

L'obligation verte durable et responsable de la Région des Pays de la Loire, au service du Plan de relance ligérien

Au plus fort de la crise sanitaire, une mobilisation exceptionnelle des services de l'Etat, des collectivités locales du monde économique, de la société civile et du secteur associatif et bénévole s'est mise en place permettant des initiatives de proximité remarquables et efficaces comme réponse à l'urgence. C'est dans ce cadre que dès mars 2020 la Région des Pays de la Loire, à travers son Plan d'Urgence, a cherché à être utile en agissant rapidement pour mettre en place des actions concrètes et concertées qui répondent aux besoins identifiés par les acteurs sanitaires et sociaux, économiques, éducatifs ou associatifs (livraison de masques, soutien à la création de vaccinodromes ...).

Si la Région a su répondre à l'urgence sanitaire, le défi qui suivait était d'une autre nature mais tout aussi essentiel et structurant pour l'avenir du territoire ligérien : organiser la relance et reconstruire le tissu économique et social du territoire. La Région avait alors la conviction que la réponse à cette crise ne pouvait être que collective. Une large consultation des acteurs tant économiques que sociaux, tant institutionnels qu'associatifs, a abouti à la création et au vote dès juillet 2020 du Plan de Relance des Pays de la Loire. De nouvelles mesures ont été adoptées en octobre et en décembre 2020.

Ce Plan de Relance s'articulait autour de 3 grands objectifs : **Protéger, Soutenir, Accélérer**.

1. **Protéger** les ligériens, notamment les plus jeunes et les plus fragiles
2. **Soutenir** l'économie locale pour résister, rebondir et reconquérir
3. **Accélérer** davantage encore nos efforts dans deux domaines : la santé et la croissance verte

Ces trois objectifs se confondaient dans six priorités : l'emploi, l'économie, la solidarité, la jeunesse, la croissance verte ainsi que la santé, et représentaient, au total, une mobilisation de près de 500 M€. C'est donc un effort financier massif que consentait la Région, à la hauteur des enjeux de la relance de l'économie régionale et du poids du budget du Conseil régional des Pays de la Loire.

Pour rappel cette obligation a été réalisée en adéquation avec la doctrine des Green Bonds Principles, processus reconnu également par VIGEO ERIS.

Cette méthodologie se résume en 4 points sur lesquels la Région s'est engagée :

-**L'utilisation des fonds**, l'ensemble des projets qui ont été financés par le produit de ces émissions contribue aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies ;

-**La sélection et l'évaluation des projets financés**, la sélection des projets est le produit de la coopération de la Direction des Finances et de la Commande Publique et des principales Directions Opérationnelles concernées par les projets durables A ce titre, un comité de finance durable est mis en place, composé de responsables de la Direction des finances et de la commande publique et des principales Directions Opérationnelles concernées par les projets durables. Ce comité est présidé par le Directeur des Finances de la Région ;

-**Le suivi et la gestion des fonds**, le suivi du produit net de l'Obligation durable et responsable ligérienne est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises qui leur

impose une obligation de dépôt de leurs fonds libres sur un compte unique au Trésor Public (article 26 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1er août 2001).

En vue du suivi et du reporting des projets, une concertation régulière entre la Direction des Finances et de la Commande Publique et les directions concernées a été mise en œuvre. Ainsi, les référents financiers des services opérationnels ont été sensibilisés afin que le financement des projets sélectionnés soit un point de vigilance particulier, notamment pour éviter tout « double fléchage » de financements.

-**Le reporting**, objet de ce document il vise à présenter le suivi d'allocation des fonds investis dans les projets éligibles. Ainsi l'impact de chaque projet sur l'environnement ou le développement du territoire vous est présenté au travers de fiches de projets sur la base des indicateurs de performance dont les méthodologies de calcul et hypothèses sont exposées en annexe de ce document.

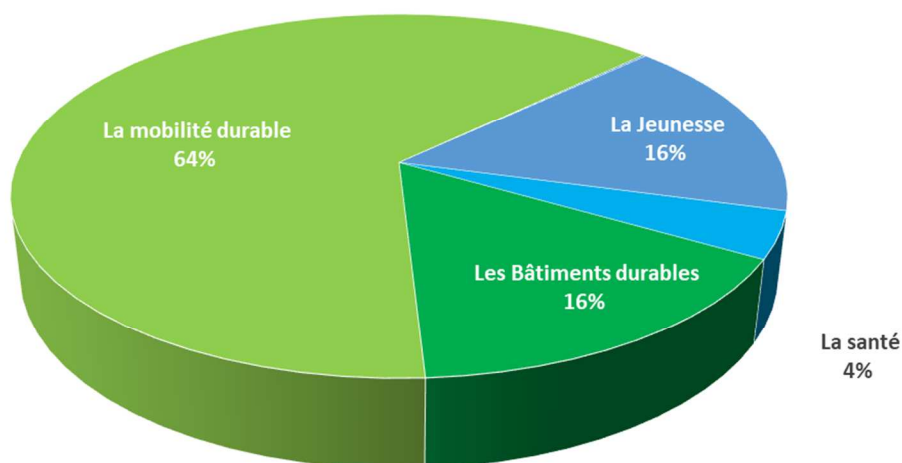
Présentation de l'obligation

En octobre 2021, la Région a procédé à une levée de 150 millions d'euros d'émissions obligataires vertes, durables et responsables. Ces fonds ont permis le financement de 20 projets représentant le spectre des priorités régionales présentées en introduction du présent rapport.

L'ensemble des produits de ces émissions a été alloué sur cette première année de reporting selon la répartition ci-dessous.

Le refinancement de projets réalisés au cours de l'année 2020 représente 23 % du montant total des émissions, en deçà des 30 % tolérés en la matière conformément à l'engagement de la Région inscrit dans son framework et rappelé auprès de l'agence VIGEO EIRIS.

Répartition de l'utilisation des fonds de l'obligation verte, durable et responsable



L'ensemble des projets financés grâce à ces émissions feront l'objet d'une fiche individuelle précisant les enjeux, l'avancement, les montants ainsi que les indicateurs de performances de ces réalisations.

L'analyse, le suivi et l'évaluation ont été réalisés selon une méthodologie détaillée dans le rapport.

Projets	Description	Montant total du projet	Montant de la participation Région	Montant investi sur la période de reporting (entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2022)	Montant investi par la Région et financé par le Sustainable bond sur la période 2020-2022 (en M€)	Part du projet financée par le Sustainable bond (en %)
La croissance verte		480 833 276,00 €	217 557 770,00 €	119 271 801,27 €	119 271 801,27 €	
Les bâtiments durables		84 000 000,00 €	68 722 169,00 €	23 652 640,26 €	23 652 640,26 €	28%
Construction du lycée d'Aizenay	Construction d'un nouveau lycée dans la commune d'Aizenay.	33 000 000,00 €	19 626 459,00 €	14 304 103,76 €	14 304 103,76 €	43%
Construction du lycée de Pont-Château	Construction d'un nouveau lycée dans la commune de Pont-Château.	47 900 000,00 €	47 900 000,00 €	7 806 894,50 €	7 806 894,50 €	16%
Travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment GMP sur le site de l'IUT du MANS	Réhabilitation du bâtiment Génie Mécanique et Productique, sur le site de l'IUT du Mans.	3 100 000,00 €	1 195 710,00 €	868 337,00 €	868 337,00 €	28%
Construction et réhabilitation "Le Mans Acoustique"	Réhabilitation et construction d'un nouveau bâtiment de recherche et d'innovation scientifique dans le domaine de l'acoustique.	10 100 000,00 €	4 320 000,00 €	673 305,00 €	673 305,00 €	7%
La mobilité durable		396 833 276,00 €	148 835 601,00 €	95 619 161,01 €	95 619 161,01 €	24%
Développement d'abris à vélos sécurisés	Afin d'agir en accord avec la loi d'orientation des mobilités, la Région a mis en oeuvre un plan de développement du stationnement vélos sécurisés autour des gares.	2 415 393,00 €	906 999,00 €	344 704,50 €	344 704,50 €	14%
Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges	Création d'une halte ferroviaire desservant le bourg de Donges, rétablissement des axes routiers traversés par le contournement soit création de 6,5 km de voirie nouvelle. Construction d'ouvrages ferroviaires dont le pont-rail sur le canal de Martigné et un ouvrage adapté au sol marécageux au droit des Magouëts. Suppression d'un passage à niveau ferroviaire à la Mégretais.	159 771 000,00 €	40 372 326,00 €	17 187 983,17 €	17 187 983,17 €	11%
Modernisation de la ligne ferroviaire entre La Roche sur Yon et La Rochelle	La Région a investi dans la rénovation de 103 Km de voie ferrée, et dans la sécurisation des passages à niveau sur ce trajet.	156 000 000,00 €	28 909 393,00 €	22 995 965,17 €	22 995 965,17 €	15%
Opérations de rénovation mi-vie de la série d'engins ZTER/ZTER LGV	Rénovation complète de 21 rames ZTER / ZTER LGV. Ces rénovations redonnent un potentiel de 18/20 ans aux rames.	54 043 000,00 €	54 043 000,00 €	30 486 625,17 €	30 486 625,17 €	56%
Remplacement des organes majeurs sur les matériels roulants ferroviaires	Ces opérations ont pour vocation de maintenir en bon état de fonctionnement les matériels roulants ferroviaires.	24 603 883,00 €	24 603 883,00 €	24 603 883,00 €	24 603 883,00 €	100%
le développement responsable du territoire		53 054 673,00 €	34 502 115,00 €	30 728 198,73 €	30 728 198,73 €	58%
L'économie sociale et solidaire		1 450 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	14%
Fonds de prêt relève solidaire	La Région accompagne des entrepreneurs partageant une volonté de développement économique pérenne, en s'appuyant sur des valeurs sociales et environnementales locales.	1 450 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	14%
La jeunesse		32 498 000,00 €	25 801 213,00 €	24 322 484,78 €	24 322 484,78 €	75%
Fourniture d'ordinateur individuel aux lycéens et 1ère année de CAP	La Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens (relevant de son champs de compétence) entrant en classe de Seconde et les élèves de 1 ^{ère} année de CAP dans les établissements publics comme privés.	24 000 000,00 €	23 512 160,00 €	23 512 160,00 €	23 512 160,00 €	98%
Création d'un groupe scolaire sur la commune de Nantes	Réalisation d'un groupe scolaire de 16 classes.	8 498 000,00 €	2 289 053,00 €	810 324,78 €	810 324,78 €	10%
La santé		19 106 673,00 €	8 200 902,00 €	6 205 713,95 €	6 205 713,95 €	32%
MSP Châtau Gontier	Transformation d'un local commercial en cabinets médicaux.	1 620 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	19%
MSP de Gennes Val de Loire	Construction d'un bâtiment comprenant 11 cabinets médicaux et paramédicaux.	1 947 774,00 €	532 952,00 €	532 952,00 €	532 952,00 €	27%
MSP Cossé le Vivien	Construction d'un bâtiment comprenant 13 cabinets médicaux et paramédicaux.	1 875 800,00 €	700 000,00 €	590 240,00 €	590 240,00 €	31%
MSP Saint Florent des Bois - Rives de l'Yon	Construction d'un bâtiment comprenant 13 cabinets médicaux et paramédicaux.	1 614 050,00 €	300 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	15%
MSP de Candé	Construction d'un bâtiment comprenant 19 cabinets médicaux et paramédicaux.	2 029 000,00 €	718 966,00 €	478 986,00 €	478 986,00 €	24%
MSP d'Ernée	Construction d'un bâtiment comprenant 19 cabinets médicaux et paramédicaux.	3 308 780,00 €	849 000,00 €	538 615,80 €	538 615,80 €	16%
MSP de Brétignolles sur Mer	Construction d'un bâtiment comprenant 15 cabinets médicaux et paramédicaux.	1 864 320,00 €	353 035,00 €	111 990,21 €	111 990,21 €	6%
Construction d'une extension et réhabilitation des façades du pôle régional de formation Santé Social à Laval	Construction d'un Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence.	4 846 949,00 €	4 446 949,00 €	3 412 929,94 €	3 412 929,94 €	70%
Total Reporting 2020-2022*		533 887 949,00 €	252 059 885,00 €	150 000 000,00 €	150 000 000,00 €	

* Total entre le 1 janvier 2020 et le 30 juin 2022

Les Bâtiments durables

A travers l'exercice de ses compétences, la Région des Pays de la Loire joue un rôle majeur dans la promotion des bâtiments durables.

A titre d'illustration, la Région des Pays de la Loire gère, en maîtrise d'ouvrage directe, la construction, l'extension et la rénovation des 115 lycées publics du territoire ligérien.

La Région des Pays de la Loire doit faire face à une poussée démographique de sa population lycéenne sans précédent. Entre 2016 et 2024, ce sont plus de 11 000 lycéens supplémentaires qui sont attendus.

Ainsi, pour la période 2018-2024, ce sont près de 780 M€ de dépenses qui seront consacrées aux investissements dans les lycées publics afin de garantir aux jeunes les meilleures conditions d'accueil, de vie et de formation au sein des établissements scolaires.

La stratégie régionale d'investissement dans les lycées se décline autour de 4 grandes priorités dont la promotion de lycées bien entretenus, sobres en matière de consommation énergétique, surs et accessibles.

Entre 2019 et 2027, la Région des Pays de la Loire bâtira 6 nouveaux lycées. Tous répondront à de hautes exigences de performance énergétique (démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), matériaux biosourcés, circuits courts, ...).

La Région des Pays de la Loire est également compétente en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est ainsi qu'elle contribue à la rénovation et à la réhabilitation des immeubles recevant les étudiants et les chercheurs.

Croissance Verte	
Les bâtiments durables	
Objet :	Construction du lycée d'Aizenay
Lieu :	8, rue Albert Camus - AIZENAY (85)
Dates clés :	Appel d'offres travaux : 05/12/2019 Démarrage des travaux : 08/07/2020 Fin des travaux : août 2022 Mise en service de l'établissement : septembre 2022
Données clés :	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E3 C1) Label Biosourcé niveau 3
Données RSE - insertion sociale	14 250 minimum heures d'insertion socio-professionnelle sont prévues dans les marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre
Montant total du projet :	33 000 000 €
Financement Région dans le montant total du projet :	19 626 459,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	14 304 103,76 €
Présentation du projet	
Le lycée d'Aizenay accueillera 630 élèves et propose un enseignement jusqu'au Bac général et au Bac technologique avec les filières : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) et Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). Il sera composé outre les zones fonctionnelles habituelles telles que les locaux d'enseignement, la vie scolaire, le CDI, le pôle santé social, les espaces de rencontres des enseignants et de l'administration, avec des locaux ouverts sur le territoire tels que la salle polyvalente de 200 places et la restauration pouvant fournir jusqu'à 840 repas par jour (élèves et commensaux). Un espace de formation est également réservé à l'IME situé à proximité. Présence de 6 logements de fonction.	
Etat d'avancement du projet	
Travaux en finalisation : réception en août 2022	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Projet entrant dans la certification NF HQE BD avec une note de respect de l'environnement de 3 étoiles (changement climatique niveau A). La conception du projet permet d'atteindre l'objectif BBIO 29,8 points sur 50 max. Limiter la perméabilité à l'air avec pour objectif Q4 < 0,8 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée. Réduction de la consommation d'énergie primaire : 29 kWh EP dont utilisation des ENR 3,4 kWh. Limitation de la consommation en eau potable par la réduction des besoins dans les sanitaires avec la récupération de l'eau de pluie (cuve de 30 m ³ permettant de couvrir 50 % des besoins en eau sanitaire du lycée). Paille utilisée comme matériau naturel d'isolation avec 18 000 bottes de pailles fournies par 7 agriculteurs locaux.
Aménagement durable et solidaire du territoire	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat en limitant la hauteur de construction à un niveau RDC + 1 + atique, gestion des flux et des accès motorisés, cycles (local 2 roues de 90 places), piétons, PMR. Végétalisation de plus de 50 % de la parcelle en préservant et en améliorant la biodiversité (travail en relation avec la LPO) : mise en valeur de la mare, nichoirs oiseaux et hirondelles, abri à chiroptères. Gestion des eaux de pluie par la végétalisation des toitures et la mise en place de bassins de rétention. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome de certaines entités fonctionnelles : salle de conférence, restauration, salle de classe. Evolutivité du bâti par un choix constructif qui favorise la démontabilité des matériaux et l'intégration d'une capacité d'extension de 210 places.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Projet qui contribue au rapprochement des lieux d'enseignement par rapport au lieu d'habitat. Mixité des populations avec l'intégration d'une classe provenant de l'IME. Travail en relation avec les équipes d'entretien maintenance pour le choix des matériaux afin d'éviter les TMS (Troubles musculo-squelettique) Conception des cuisines et du local laverie en relation avec les équipes : larges ouvertures des postes de travail cuisson et laverie sur les salles de restauration et des patios végétaliser afin d'apporter des conditions de travail optimales.
Développement économique et responsable du territoire	Recours à des énergies renouvelables locales par la mise en œuvre d'une chaufferie bois pour la production de chauffage et d'ECS. 21 corps de métiers représentés à 90 % par des PME ligériennes dont 62 % vendéennes. Création d'environ 80 emplois administratifs, techniques et enseignants. Choix des filières d'enseignement technologiques en rapport avec le tissu économique local.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m ²)	Surface de plancher = 8 655 m ²
Nombre de bénéficiaires	630 lycéens et environ 80 adultes (enseignants, personnels et administratifs)
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m ³ /h/m ²)	Q4 < 0,8 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour la zone restauration Q4 < 0,8 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée Q4 < 0,6 m ³ /h/m ² de surface de l'enveloppe pour les logements de fonction
Certification du bâtiment	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent - Label E+ C- (niveau E3 C1) - Label Biosourcé niveau 3
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Niveau 3 : 91 kg/m ² - 58 kg/m ² de bois - 25 kg/m ² de paille - 0,5 A1: B29kg/m ² de Biofib - peinture aux algues ALGOPRO - revêtements de sols



Croissance Verte

Les bâtiments durables

Objet :	Construction du lycée de Pont-Château
Lieu :	Rue du Chardonneret - Pont-Château (44)
Dates clés :	Appel d'offres travaux : 12/01/2021 Démarrage des travaux : 14/10/2021 Fin des travaux : dernier trimestre 2023 Mise en service partielle (enseignement général) : septembre 2023 Mise en service de la totalité des locaux : janvier 2024
Données clés :	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E2 C1) Label Biosourcé niveau 2
Données RSE - insertion sociale	20 210 heures minimum d'insertion socio-professionnelle sont prévues dans les marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre
Montant total du projet :	47 900 000 €
Financement Région dans le montant total du projet :	47 900 000 €
Financement par l'obligation durable en 2020	
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	7 806 894,50 €
Présentation du projet	
Ce lycée polyvalent aura une capacité d'environ 1 000 élèves extensible à environ 1 210 élèves dont : • environ 725 élèves dans les filières générales et technologiques, avec une possibilité d'extension à 935, • environ 250 élèves dans les filières professionnelles dont 15 places en apprentissage, • 24 élèves en classe de 3 ^{ème} préparatoire aux formations professionnelles, Il comprendra notamment un externat, une administration et des locaux de vie scolaire, une salle polyvalente, un service de restauration, une résidence d'hébergement de 80 places et 8 logements de fonction. La section professionnelle accueillie correspond à celle existante aujourd'hui au Lycée des 3 Rivières de Pont-Château ; section qui sera transférée dans le nouvel établissement. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome possible de certaines entités fonctionnelles en dehors des périodes de fonctionnement scolaires. C'est notamment le cas pour les entités suivantes : • la salle polyvalente, • la salle à manger de la restauration, • la résidence d'hébergement, • éventuellement quelques classes pour l'accueil de formations dispensées par le GRETA telles que le brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateurs (BAFA).	
Etat d'avancement du projet	
Travaux de gros-œuvre en cours : fondations et plancher bas réalisés, élévations en cours avec planchers hauts	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Projet entrant dans la certification NF HQE BD avec une note de respect de l'environnement de 3 étoiles (changement climatique niveau B). La conception du projet permet d'atteindre l'objectif Bbio 28,3 points sur 50 max. Limiter la perméabilité à l'air avec pour objectif Q4 < 0,8 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée. Réduction de la consommation d'énergie primaire : 43,2 kWh EP dont utilisation des ENR 16,9 kWh. Limitation de la consommation en eau potable par la réduction des besoins dans les sanitaires avec la récupération de l'eau de pluie (cuve de 30 m ³ permettant de couvrir 50 % des besoins en eau sanitaire du lycée).
Aménagement durable et solidaire du territoire	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat en limitant la hauteur de construction à un niveau RDC + 2 + atique, gestion des flux différenciés avec accès motorisés (local 2 roues motorisés sécurisés), cycles (local 2 roues de 80 places), piétons, PMR. Végétalisation de plus de 50 % de la parcelle en préservant et en améliorant la biodiversité par le renforcement du corridor écologique. Ce dossier a été soumis à autorisation environnementale. Gestion des eaux de pluie par la végétalisation des toitures et la mise en place de bassins de rétention avec phytoépuration. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome de certaines entités fonctionnelles : entrée spécifique pour accéder à la salle de conférence, la salle de restauration, l'internat, une salle de classe. Evolutivité du bâti par un choix constructif qui favorise la démontabilité des matériaux (façades MOB sur structure poteaux-poutres béton) et l'intégration d'une capacité d'extension de 210 places en externat. Le projet de construction du lycée de Pont-Château applique avec rigueur la séquence « éviter – réduire – compenser » les incidences négatives sur l'eau, les milieux aquatiques, les milieux humides et les milieux naturels.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Projet qui contribue au rapprochement des lieux d'enseignement par rapport au lieu d'habitat (temps de transport de plus de 40 min pour un grand nombre de lycéens). Mixité des populations et mise en valeur des formations professionnelles vis-à-vis des formations générales et technologiques. Travail en relation avec les équipes d'entretien maintenance pour le choix des matériaux afin d'éviter les TMS (Troubles musculo-squelettiques). Conception des cuisines et du local laverie en relation avec les équipes : larges ouvertures des postes de travail cuisson et laverie sur les salles de restauration afin d'apporter des conditions de travail optimales.
Développement économique et responsable du territoire	Recours à des énergies renouvelables locales par la mise en œuvre d'une chaufferie 100 % bois pour la production de chauffage. Production d'ECS par PAC CO2 et récupération de chaleur sur les groupes froids de la restauration. 22 corps de métiers représentés à 81,8 % par des PME ligériennes les autres provenant des départements limitrophes (56 et 35) : 100 % des entreprises dans un rayon de moins de 150 km. Création d'environ 100 emplois administratifs, techniques et enseignants. Choix des filières d'enseignement technologiques et professionnelles en rapport avec le tissu économique local : MELEC (métier de l'électricité et de ses environnements connectés option avionique), TCI (technicien en chaudronnerie industrielle).
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m²)	Surface créée = 17 480 m ²
Nombre de bénéficiaires	1 000 lycéens + 150 adultes (enseignants, personnels et administratifs)
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KgeqCO2/m²)	Grâce à la chaufferie bois assurant 100 % des besoins thermiques du bâtiment, il est visé une classe B sur ce thème (0,66 kgCO2/m ² SDP). La classe A pourrait même être atteignable à court terme. Calcul non réalisé à ce jour.
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m³/h.m²)	Q4 < 1 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour la zone restauration ; Q4 < 0,8 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée ; Q4 < 1,2 m ³ /h/m ² de surface d'enveloppe pour les ateliers ; Q4 < 0,6 m ³ /h/m ² de surface de l'enveloppe pour les logements de fonction.
Certification du bâtiment	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E2 C1) Label Biosourcé niveau 2
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Biosourcé = niveau 2 avec un ratio de 32,16 kg/m ² avec présence de bois pour la structure, menuiseries extérieures et intérieures, façades ; du chanvre pour isolation BIOFIB, peinture à base d'algues, linoléum



Croissance Verte	
Les bâtiments durables	
Objet :	Travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment GMP sur le site de l'IUT du MANS
Lieu :	Boulevard Paul d'Estournelle de Constant au MANS (72)
Dates clés :	Dépôt du permis de construire : 21/10/2021 Appel d'offres travaux n°1 : 01/09/2021 - attribution de 9 lots / AO n°2 le 09/11/2021 - attribution de 6 lots / AO n°3 le 22/03/2022 - attribution des 4 derniers lots Démarage des travaux GMP : 08/04/2022 Fin des travaux du GMP : Septembre 2023
Données clés :	Le bâtiment s'inscrit démarche de Haute Qualité Environnementale sans certification Pour les bâtiments réhabilités, un niveau de performance Cep projet inférieur à Cep ref – 30 % sera atteint.
Données RSE - insertion sociale	Les pièces des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre imposent respectivement de réaliser des heures d'insertion socioprofessionnelle à l'attention de publics éloignés de l'emploi pour un volume de 3 545 h et 560 h
Montant total du projet :	3 100 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	1 195 710,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	868 337,00 €
Présentation du projet	
Le projet de restructuration-réhabilitation du bâtiment GMP sur le site de l'IUT de chimie à Le Mans (72) est inscrit au titre du CPER 2015-2020. L'IUT comprend 4 départements d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> › Chimie, › Génie Mécanique & Productique, › Gestion des Entreprises & des Administrations, › Mesures Physiques. Il accueille 1 000 étudiants et 280 personnels.	
Le département GMP est organisé autour de deux bâtiments reliés par une galerie. Le bâtiment concerné par l'opération est le bâtiment Atelier. Celui-ci est aménagé sous sheds. Il est utilisé pour les travaux pratiques. Les travaux prévus sont : la réfection du clos et du couvert, l'amélioration du mode de chauffage et la réfection des sanitaires. Concernant la démarche environnementale, le projet fait l'objet d'une Démarche HQE® simplifiée.	
Etat d'avancement du projet	
GMP : Menuiseries Extérieures terminées. Démolition, Menuiseries Intérieures, Plomberie-Chauffage et Electricité, en cours.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Cible HQE n°4 "Gestion de l'énergie" traitée en niveau Très Performant Le bâtiment réhabilité répondra à la RT existant "globale".
Aménagement durable et solidaire du territoire	Cible HQE n°3 "Chantier à faibles nuisances" traitée en niveau Très Performant Cible HQE n°8 "Confort Thermique" traitée en niveau Performant. Température intérieure résultante dans les locaux d'occupation ne dépassant pas 28°C plus de 3 % de leur temps d'occupation.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Cible HQE n°7 "Entretien/Maintenance facilité des équipements" traitée en niveau Très Performant Cible HQE n°2 "Pérenité et entretien facilité du bâti" traitée en niveau Performant
Développement économique et responsable du territoire	Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m²)	Demi-Grand - Reconstruction du bâtiment Demi-Grand (bâtiment neuf, au lieu de la rénovation d'un bâtiment actuel beaucoup trop vétuste et qui sera démolé après livraison du nouveau) 635 m² SP (données PRO) Administration - Réhabilitation du bâtiment Administration Rénovation uniquement intérieure : mise aux normes PMR des sanitaires, remplacement des radiateurs, réfection de l'électricité et de la ventilation, faux plafonds, etc... 2444 m² SP (données PRO) GMP - Réfection du clos et couvert, remplacement des émetteurs de chauffage et du système de ventilation du GMP (Génie Mécanique et Productique) Les interventions sur le clos et couvert et l'amélioration du mode de chauffage-ventilation concernent l'ensemble bâti et elles sont complétées par des interventions plus ou moins localisées comme la mise en accessibilité des sanitaires, le désamiantage ou l'installation de bras d'aspiration. 2.215 m² SP (données PRO)
Nombre de bénéficiaires	L'IUT sur ces 4 départements accueille 1 000 étudiants et 280 personnels
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (kWh/m² SHON)	59,27 kWh/m² SHON soit 135 616 kWh
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m³/h.m²)	Q4Pasurf = 1,7 m³/h.m² (partie enseignement) et Q4Pasurf = 3 m³/h.m² (partie Atelier)
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Il n'y a pas d'objectif chiffré pour l'intégration de matériau+A1:B29 biosourcés sur le GMP. Evaluation du % qui sera mise en œuvre, en cours par le BET.



Croissance Verte Les bâtiments durables	
Objet :	Construction et rehabilitation "Le Mans Acoustique"
Lieu :	Boulevard Paul d'Estournelle de Constant au Mans (72)
Dates clés :	Dépôt du permis de construire : 08/02/2021 Appel d'offres travaux n°1 : 11/05/2021 - attribution de 9 lots / AO n°2 le 09/11/2021 - attribution de 9 lots / AO n°3 le 01/04/2022 - attribution de 1 lot Démarrage des travaux : 27/06/2022 Fin des travaux de l'amphi 2 : juin 2023 Fin des travaux : mars 2024
Données clés :	Le bâtiment s'inscrit démarche de Haute Qualité Environnementale sans certification Le bâtiment comportera un volume de matériaux biosourcés par m ² de Surface de Plancher. Pas de demande du Label Bâtiment Biosourcé niveau 1.
Données RSE - insertion sociale	Les pièces des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre imposent respectivement de réaliser des heures d'insertion socioprofessionnelle à l'attention de publics éloignés de l'emploi pour un volume de 4 705 h et de 610 h
Montant total du projet :	10 100 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	4 320 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	675 305,00 €
Présentation du projet	
Contenu du programme immobilier : Rénover et construire un nouveau bâtiment de recherche et d'innovation scientifique dans le domaine de l'acoustique ; Rassembler à la fois des espaces pédagogiques (480 m ² SU), des espaces de recherche et d'expérimentation (609 m ² SU), un espace de dissémination et des espaces publics (320 m ² SU) ; Favoriser le croisement et l'échange entre usagers : étudiants / chercheurs / personnels / publics, et une qualité de l'accueil des chercheurs invités et des étudiants étrangers ; Construire et rénover deux amphithéâtres de 150 et 240 places (380 m ² SU) dont un auditorium adapté aux démonstrations acoustiques ; Traiter les façades et aménager des espaces extérieurs, assurant une réelle visibilité à l'Institut d'Acoustique depuis l'espace public ; Requalifier et aménager un cheminement depuis l'entrée principale face à la station de tramway.	
Etat d'avancement du projet	
Désamiantage terminé, démolition en cours	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Cible HQE n°4 "Gestion de l'énergie" traitée en niveau Très Performant Besoin bioclimatique : Coefficient Bbio du projet de 39,2 soit un gain de 28,7 % Consommation en énergie primaire : coefficient Cep = 57,4 soit un gain de 11,7 %
Aménagement durable et solidaire du territoire	Cible HQE n°1 "relation du bâtiment avec son environnement immédiat" traitée en niveau Très Performant
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Cible HQE n°7 "Maintenance, pérennité des performances environnementales" traitée en niveau Très Performant Cible HQE n°9 "Confort acoustique" traitée en niveau Très Performant
Développement économique et responsable du territoire	Créé en 2008 et opérationnel en 2013, Le Mans Acoustique - LMAc est un consortium qui rassemble et fédère l'ensemble des acteurs spécialistes manœuvres pour créer une dynamique autour de l'acoustique en termes de Recherche, de Formation, d'Innovation et de Dissémination, au niveau régional, national et international. Le consortium LMAc a pour ambition de développer l'acoustique mancelle et ligérienne en s'appuyant sur différents axes : ➤ augmenter la visibilité internationale de l'acoustique ➤ renforcer les interactions entre recherche et innovation ➤ tisser des liens structurels avec les entreprises ➤ proposer une offre de solutions locales et attractives aux entrepreneurs et investisseurs ➤ promouvoir et valoriser l'acoustique et susciter ainsi des vocations ➤ former des jeunes à la discipline pour leur offrir un avenir professionnel riche Il appuie son développement et son action sur des collaborateurs et coopération avec : - les partenaires institutionnels et financiers que sont le CNRS, le Ministère de l'Education Nationale, la Région Pays de la Loire, le département de la Sarthe, Le Mans Métropole - des partenaires de développement tels que Le Mans Développement, le département de la Sarthe, la CCI de la Sarthe, Le Mans Créapolis, Ouest Valorisation, EMC2 ou l'Institut automobile ID4car, - des partenaires de recherche : IFSTTAR, Orange Labs, LiUm, ESGT école supérieure des géomètres et topographes, IRCCYN, IRT Jules Verne et l'IMMM - des partenaires académiques : IUT Le Mans Université, ESEO, la faculté des sciences et techniques de Le Mans Université Contexte : la structuration de LMAc est aujourd'hui effective et opérationnelle. Pour autant, plusieurs points freinent son développement : - pression sur les locaux actuels, nécessité d'agrandissement et d'amélioration de la fonctionnalité Objectifs de croissance Enjeux : l'opération immobilière, objet du présent programme, permettra à LMAc de développer son projet et d'atteindre ses objectifs de croissance, tant en termes d'activités que d'effectifs chercheurs et étudiants.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m ²)	surface de plancher 2 096 m ²
Nombre de bénéficiaires	910 personnes dont 90 personnels
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (kWh/m ²)	7,6 kWh/m ² srst soit 21 628 kWh
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m ³ /h.m ²)	Q4 < 0,8 m ³ /h.m ²
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Nous atteignons un ratio de 10,5 kg de matériaux biosourcés par m ² de Surface de Plancher.

Les transports représentent l'un des principaux postes budgétaires de la Région et constituent un enjeu majeur de la transition écologique.

Aussi, le Conseil régional des Pays de la Loire a voté en mars 2021 la Stratégie régionale des mobilités 2030. Au travers des 4 grands axes que sont le renforcement de l'offre de transport, l'accès au transport à tous, la modernisation des infrastructures de transport et la fédération de l'ensemble des acteurs du domaine du transport sur le territoire ; L'objectif de ce plan est de réorganiser les moyens et modes de déplacements sur l'ensemble de la Région.

Les transports occupent une place toujours croissante dans les équilibres économiques et sociaux du territoire, cela participe autant aux désenclavements des territoires ruraux qu'à l'attractivité des Pays de la Loire. A cette occasion, la Région des Pays de la Loire a également adopté sa Charte d'accessibilité à travers laquelle elle s'engage à ce que tous les transports régionaux (TER et cars) soient accessibles à toutes les personnes porteuses de handicap, quel que soit le handicap.

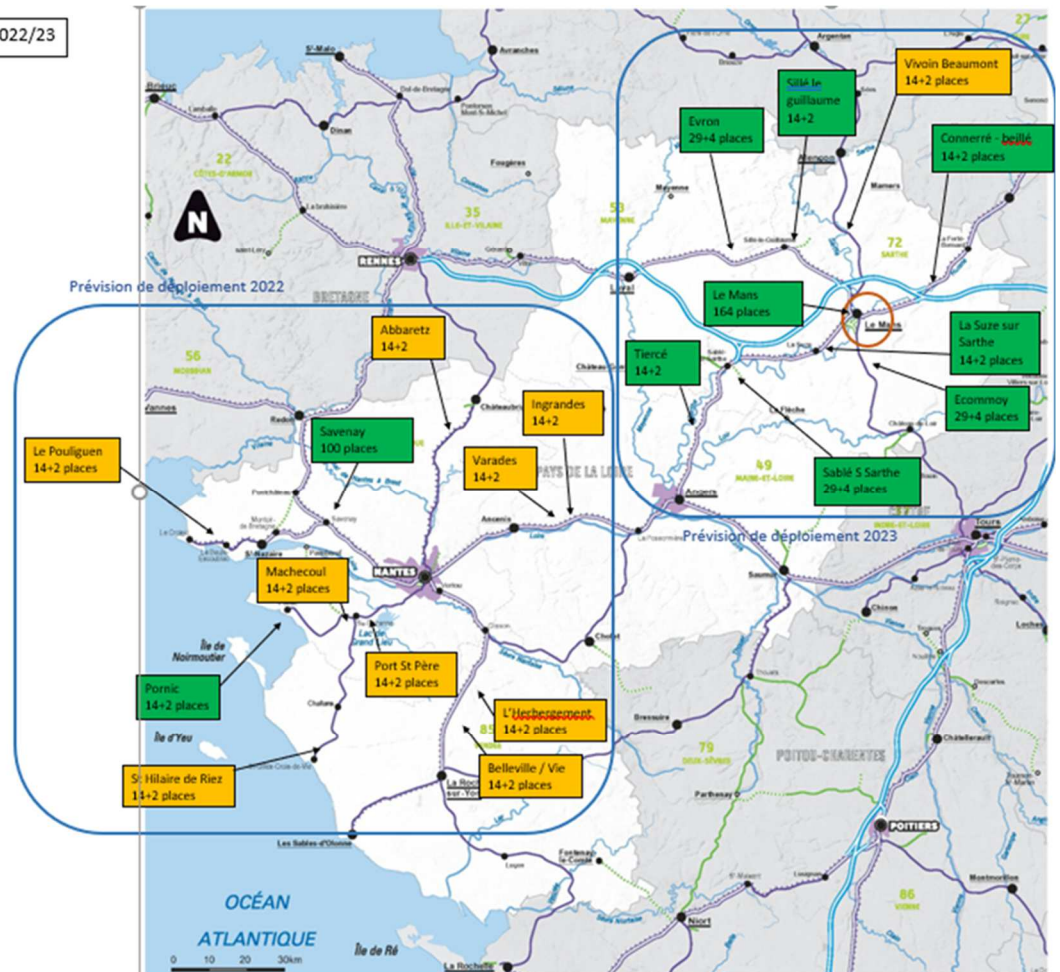
Cette stratégie régionale des mobilités constitue, par ailleurs, l'opportunité de promouvoir un transport durable et sobre avec par exemple le plan Vélo visant au développement d'infrastructures dédiées et sécurisées, de promouvoir les chemins de fer, de préparer dès aujourd'hui l'avenir en anticipant les infrastructures et matériels pour les futurs aménagements compatibles avec les technologies hydrogènes.

Croissance Verte	
La mobilité durable	
Objet :	Développement d'abris à vélos sécurisés
Lieu :	Abords des gares de la région Pays de la Loire
Dates clés :	Le 19 novembre 2019, les députés ont définitivement voté le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (dite loi LOM). Un plan vélo est mis en oeuvre, avec l'objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024. Un fonds vélo est créé pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, généraliser le marquage des vélos contre le vol... Cette Loi propose aussi des abris vélos sécurisés autour des gares identifiées par décret (et au-delà pour certaines en fort développement de trafic). Les investissements décrits entrent dans ce cadre.
Données clés :	Depuis le vote de la Loi, la Région a mis en oeuvre un plan de développement du stationnement vélos sécurisés autour des gares. En 2020, une première vague d'installation est décidée pour 6 abris vélos sécurisés dans les gares de Château du Loir, La Haye Fouassière, Sainte-Pazanne, La Ménitric, La Mothe Achard et la Ferté Bernard (140 places). En 2021, une deuxième vague d'installation est décidée pour 11 abris vélos sécurisés dans les gares de Chalonnais sur Loire, Cordemais, Etriché-Château neuf, La Bohalle, La Possonnière, Le Cellier, Le Pallet, Les Rosiers sur Loire, Oudon, St-Mathurin sur Loire, St Etienne de Montluc (275 places). En 2022, une troisième vague d'installation est décidée pour 20 abris vélos sécurisés : 10 dans les gares de Connerré-Bellé, d'Écommoy, d'Évron, de la Suze-sur-Sarthe, du Mans, de Pornic, de Sablé-sur-Sarthe, de Savenay, de Sillé-le-Guillaume et de Tiercé (443 places au total) plus 10 dans les gares d'Abbaretz, de Belleville-sur-Vie, d'Ingrandes-sur-Loire, du Poulliguen, de l'Herbergement, de Machecoul, de Port-Saint-Père-St-Mars, de Saint-Hilaire-de-Riez, de Varades-St-Florent-le-Vieil et de Vivoin-Beaumont (160 places au total).
Données RSE - insertion sociale	Le respect des principes éthiques constitue un critère essentiel de sélection par le Groupe SNCF de ses fournisseurs. Charte fournisseurs : RSE, anti-corruption. Dans le cadre de sa politique achat, SNCF demande à l'ensemble de ses fournisseurs de respecter la Charte Chantier Vert ainsi que la Notice de respect de l'environnement. Le critère RSE constitue à minima 20 % de la note technique dans les consultations SNCF.
Montant total du projet :	2 415 393 €
Financement Région dans le montant total du projet :	906 999 €
Financement par l'obligation durable en 2020	
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	344 705 €
Présentation du projet	
Le 19 novembre 2019, les députés ont définitivement voté le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (dite loi LOM). Le décret n°2021-741 du 8 juin 2021 pris en application de la Loi d'Orientation des Mobilités fixe un nombre minimum de stationnements vélos sécurisés à réaliser pour chaque gare en fonction du nombre de montées - descentes. Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement déploie une enveloppe de 50 M€ à l'échelle nationale, représentant 2,6 M€ en région Pays de la Loire, pour la réalisation d'emplacements sécurisés pour le stationnement de vélos en gare. Il s'agit de garantir l'atteinte des objectifs d'équipements en stationnements sécurisés fixés par la loi d'Orientation des Mobilités et son décret d'application n° 2021-741 du 8 juin 2021. Ces équipements renforceront l'attractivité des gares pour les cyclistes et permettront ainsi d'étendre l'aire d'attraction de ces gares et l'usage des transports collectifs. Ils permettront ainsi d'offrir de nouvelles solutions alternatives à la voiture utilisée seule. La Région Pays de la Loire prend également en compte les sites et places supplémentaires souhaitées pour d'autres gares où des besoins sont avérés. L'objectif est d'atteindre, pour chaque gare du décret, le nombre minimal d'équipements visé, et ce d'ici le 1er janvier 2024, échéance fixée par la Loi (article L1272-1 du code des transports). Les équipements mis en oeuvre doivent respecter la définition d'un emplacement sécurisé mentionnée à l'article D.1272-2 du code des transports.	
Etat d'avancement du projet	
Les abris vélos sécurisés sont installés suivant le calendrier suivant : Les 6 abris vélos sécurisés dans les gares de Château du Loir, La Haye Fouassière, Sainte-Pazanne, La Ménitric, La Mothe Achard et la Ferté Bernard ont été mis en service au premier trimestre 2021. Les 11 abris vélos sécurisés dans les gares de Chalonnais sur Loire, Cordemais, Etriché-Château neuf, La Bohalle, La Possonnière, Le Cellier, Le Pallet, Les Rosiers sur Loire, Oudon, St-Mathurin sur Loire, St Etienne de Montluc ont été mis en service au premier trimestre 2022. Les 11 abris vélos sécurisés dans les gares d'Abbaretz, de Belleville-sur-Vie, d'Ingrandes-sur-Loire, du Poulliguen, de l'Herbergement, de Machecoul, de Port-Saint-Père-St-Mars, de Saint-Hilaire-de-Riez, de Varades-St-Florent-le-Vieil, de Savenay et de Pornic seront mis en service au premier trimestre 2023. Les 9 abris vélos sécurisés des gares de Connerré-Bellé, d'Écommoy, d'Évron, de la Suze-sur-Sarthe, du Mans, de Sablé-sur-Sarthe, de Sillé-le-Guillaume, de Tiercé et de Vivoin-Beaumont seront installés fin 2023.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Ces abris vélos sécurisés ont pour objectif de favoriser l'usage du vélo et l'intermodalité vélo-train. Par l'installation de ces équipements, le frein à l'usage du vélo que constitue le vol des vélos est donc atténué. Ce service facilite le changement des habitudes qui contribuent ainsi à la diminution des GES produit par les véhicules motorisés.
Economie d'énergie	Avec le développement de ces abris sécurisés, les usagers du train peuvent aussi envisager de se rendre à la gare en vélos sans craindre que leur vélo soit volé et donc ainsi diminuer la consommation d'énergie pour réaliser l'ensemble de leur trajet.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de voyageurs par jour	Part modale des voyageurs utilisant le vélo pour venir à la gare : 12 % en 2019, 14 % en 2021

Programme de déploiement Abris Vélos 2022/23

- Programme Loi LOM
- Hors Programme Loi LOM
- Agglomérations

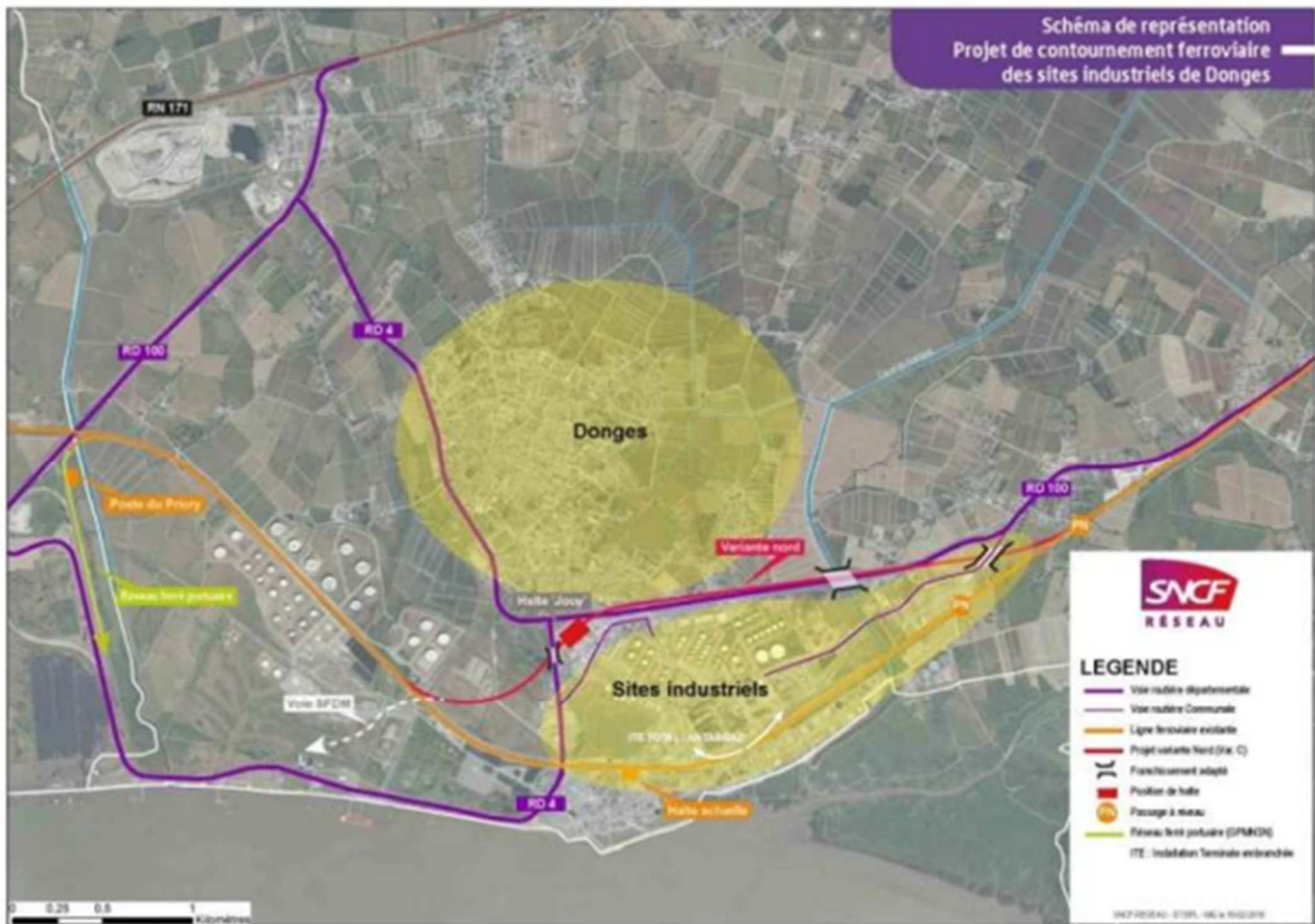
En 2022 : 11 gares
En 2023 : 9 gares



cartographie deploiement abris 2022-23 v5.docx
Mise à jour du 06/12/2021

Croissance Verte
La mobilité durable

Objet :	Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges
Lieu :	Ligne ferroviaire sur le département de Loire-Atlantique
Dates clés :	2012-2013 : Etudes préalables 2015 : Concertation réglementaire 2017 : Enquête publique 2014-2019 : Réalisation des études 2019 - fin 2022 : Réalisation des travaux 7 octobre 2022 : Mise en service commerciale à vitesse limitée (60 km/h) Décembre 2022 : Mise en circulation à vitesse nominale (160 km/h)
Données clés :	Pose de 4,5 km de voie ferrée électrifiée, Création d'une halte ferroviaire desservant le bourg de Donges, rétablissement des axes routiers traversés par le contournement soit création de 6,5 km de voirie nouvelle, Construction d'ouvrages ferroviaires dont le pont-rail sur le canal de Martigné et un ouvrage adapté au sol marécageux au droit des Magouët, Suppression d'un passage à niveau ferroviaire à la Mégretais (PN368) et le déclassement d'un autre qui devient une simple traversée publique au niveau de la raffinerie TOTAL (PN369), Maintien des continuités cyclables et piétonnes.
Données RSE - insertion sociale	Les marchés de SNCF Réseau intègrent des clauses spécifiques à ces problématiques. Ainsi, la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) a été mise en oeuvre. Afin de garantir la mise en oeuvre des engagements réglementaires et volontaires du Maître d'Ouvrage concernant l'environnement, il est mis en place un dispositif de management des actions à mener en faveur de l'environnement en phase chantier. De plus, les marchés intègrent des clauses d'insertion pour un volume total de 20 000 h visant à l'insertion professionnelle.
Montant total du projet :	159 771 000 €
Financement Région dans le montant total du projet :	40 372 326 €
Financement par l'obligation durable en 2020	4 233 625,17 €
Financement par l'obligation durable en 2021	9 300 000 €
Financement par l'obligation durable en 2022	3 654 358 €
Présentation du projet	
La ligne ferroviaire Nantes - Le Croisic passe, au niveau de la commune de Donges, au sein d'un site industriel de 350 hectares. Le projet vise 3 objectifs : - Réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels, - Pérenniser l'activité industrielle de la raffinerie et des sites attenants (dont le Grand Port maritime Nantes - St Nazaire), - Améliorer l'accès à la desserte ferroviaire de Donges.	
Etat d'avancement du projet	
A date, les vérifications techniques et les essais sont en cours. Les 7 points de raccordements en énergie ont été livrés avec un dernière mise en service réalisée le 23 juin 2022 en conformité avec le calendrier des essais. L'Interruption Longue Durée doit démarrer le 23 septembre 2022 pour s'achever le 7 octobre 2022 avec une mise en service prévue à 60 km/h. Cette opération consiste raccorder la nouvelle portion d'infrastructure ferroviaire au réseau ferré national existant. Ceci implique la mobilisation des équipes travaux 24 heures sur 24 avec l'intervention de tous les corps de métiers ; terrassiers, génie civilistes, caténaïristes, experts signalisation et télécoms, responsables des vérifications techniques et essayeurs. Un Plan de Transport Adapté par autocar est mis en place parallèlement pour assurer la continuité du transport des voyageurs. Le relèvement de vitesse à 100 km/h est prévu en novembre. Le relèvement de vitesse à la vitesse nominale de 160 km/h sera réalisé en décembre 2022.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Avec la création d'une nouvelle halte ferroviaire à proximité immédiate du bourg de Donges, le report modal vers le fer sera facilité et amélioré. Cette nouvelle halte aura des effets favorables en terme d'émission de gaz à effet de serre. Cette opération s'inscrit pleinement dans l'objectif de développer l'usage des transports collectifs de voyageurs et les modes alternatifs à la voiture individuelle.
Economie d'énergie	Le projet a pour objectif de réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels. Cette exposition sera à terme divisée par 10 pour les passagers de la ligne Nantes-Le Croisic. De plus, avec le rapprochement de la halte ferroviaire à proximité immédiate du bourg de Donges, l'accès à celle-ci sera facilité et va contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Ligériens.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de voyageurs par jour	60 trains par jour transportant plusieurs milliers de voyageurs et de marchandises circulent quotidiennement sur cet axe et 14 s'arrêtent à la halte ferroviaire de Donges. Le nombre de montées et descentes en gare de Donges est en évolution entre 2019 (81 M+D) et 2021 (57 M+D). Cette diminution est due à la pandémie de COVID 19. La mise en service de la nouvelle gare de Donges fin 2022 permettra de pouvoir comparer le nombre de montées et descentes par jour avec les derniers chiffres enregistrés en 2021 soit 57 M+D.
Nombre de kilomètres de chemin de fer construit	Pose de 4,5 km de voie ferrée neuve électrifiée
Compensation des impacts environnementaux	La compensation des impacts environnementaux aux alentours de la future voie ferrée a été prise en compte dans la réalisation du projet. Ainsi, il a été mis en place la démarche Eviter-Réduire-Compenser qui a pour objectif de préserver le plus possible l'intégrité de la biodiversité et de l'environnement : 17 hectares de zones de compensation environnementale créés, 18 abris construits pour la faune locale, 13 bassins d'assainissement construits, 7 merlons paysagers construits.



Croissance Verte
La mobilité durable

Objet :	Modernisation de la ligne ferroviaire entre La Roche sur Yon et La Rochelle
Lieu :	Ligne ferroviaire sur les départements de la Vendée et la Charente Maritime
Dates clés :	2013-2019 : réalisation des études. 2019-2021 : réalisation des travaux. De Juillet à décembre 2019 : construction d'un bâtiment technique en gare de Luçon. De janvier 2020 à fin mai 2021 : fermeture de la ligne afin de renouveler la voie ferrée, de moderniser les installations de signalisation. La mise en service commerciale a été réalisée le 31/07/2021.
Données clés :	103 km de voie ferrée entièrement renouvelée avec reprise ponctuelle de l'assainissement de la plateforme et dépose des rails et traverses de la voie 1, et en anticipation pour la voie 2 qui sera reconstituée ultérieurement. Remplacement du système de signalisation mécanique par un système informatique. Commande centralisée au poste d'aiguillage de la Roche/Yon. Sécurisation de 69 passages à niveau et suppression de 3. Rénovation des ouvrages d'art et en terre. Création de zone de croisement des trains en gare de Luçon et Marans. En Gare de Luçon : construction d'un passage souterrain accessible au PMR, mise aux normes PMR des quais, modernisation de la signalétique.
Données RSE - insertion sociale	Afin de garantir la mise en œuvre des engagements réglementaires et volontaires du Maître d'Ouvrage concernant l'environnement, il est mis en place un dispositif de management des actions à mener en faveur de l'environnement en phase chantier. Les marchés de SNCF Réseau intègrent des clauses spécifiques à ces problématiques. De plus les marchés intègrent des clauses d'insertion pour un volume total de 65 000h visant à l'insertion professionnelle.
Montant total du projet :	156 000 000 €
Financement Région dans le montant total du projet :	28 909 393 €
Financement par l'obligation durable en 2020 :	18 083 625,17 €
Financement par l'obligation durable en 2021 :	4 800 000 €
Financement par l'obligation durable en 2022 :	112 340 €

Présentation du projet
La ligne ferroviaire Nantes - Bordeaux, mise en service en 1871, nécessite d'importants travaux de modernisation sur la section comprise entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle d'une longueur de 103 kilomètres. La ligne présente une usure importante de ses constituants, qui a conduit en 2015 SNCF Réseau à abaisser sa performance, afin de garantir la sécurité des circulations. La vitesse des trains a été réduite à 60 km/h au lieu des 110 à 130 km/h selon les secteurs. Les temps de parcours ont donc été augmentés, passant de 1h07 à 1h48 entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle, et de 4h18 à 4h59 entre Nantes et Bordeaux. La desserte de la ligne comprend 4 allers-retours par jour (3 Intercités et 1 TER), ainsi que des circulations ponctuelles de trains de Fret. L'État et les collectivités territoriales ont fait de la rénovation de cette section une priorité des Contrats de Plan État-Région (CPER) Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine 2015-2020. Pour la modernisation de la ligne, les partenaires se sont unanimement prononcés en faveur d'une rénovation phasée, avec en première phase, la rénovation complète d'une des deux voies (voie 2) et de sa signalisation, incluant la possibilité d'un croisement des trains à Luçon et à Marans.

Les objectifs du projet sont :
 — PERENNISER LA LIGNE : afin de la conforter dans son utilisation de transport du quotidien et permettre à terme le développement du trafic
 — REVENIR AU TEMPS DE PARCOURS INITIAL avec un objectif proche de 1 heure entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle
 — PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en gare de Luçon
 — AMÉLIORER LA SÉCURITÉ
 — ANTICIPER LA FUTURE MODERNISATION DE LA SECONDE VOIE

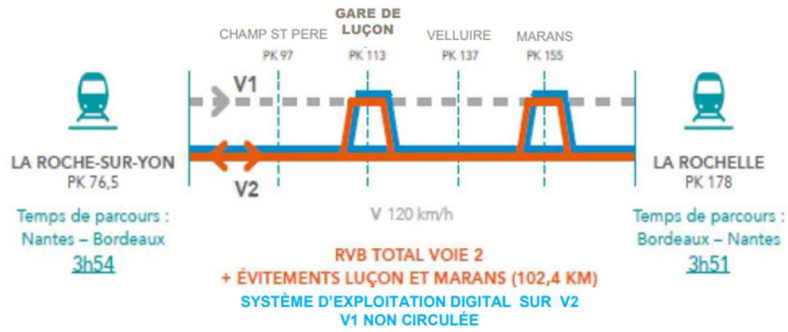
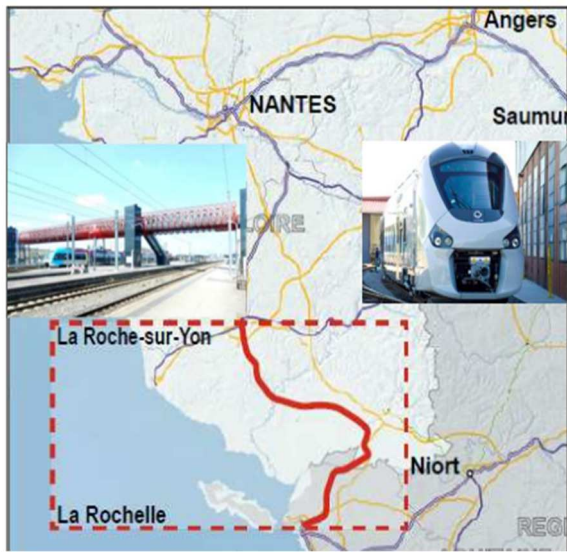
Etat d'avancement du projet
La totalité des travaux a été réalisée. La mise en service technique a été faite le 18/07/2021. La mise en service commerciale a été réalisée le 31/07/2021. Il reste quelques compléments de programme en cours de planification : l'installation d'un Dispositif Aide à la Mise en Mouvement Luçon (2023) et l'amélioration de l'information voyageurs en gare de Luçon.

Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne

Atténuation des changements climatiques	Cette opération de modernisation de la ligne La Roche sur Yon - La Rochelle s'inscrit pleinement dans l'objectif de développer l'usage des transports collectifs de voyageurs et les modes alternatifs à la voiture individuelle en améliorant le temps de parcours et avec du matériel roulant électrique.
Economie d'énergie	Cette opération redonne aux territoires traversés par cette ligne, et notamment pour le sud Vendée, une offre de transport de qualité et attractive assurant un temps de parcours amélioré et apportant une solution alternative à l'abandon du projet d'autoroute A831. La volonté affichée et l'investissement financier de la Région pour la modernisation de cette ligne témoignent de sa démarche contre l'exclusion des territoires ruraux et donc contre les inégalités, notamment entre milieu urbain et milieu rural, contribuant ainsi à un développement solidaire des territoires concernés dans l'esprit du Pacte pour la Ruralité Régionale voté par la Région en juin 2016.

Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet

Nombre de voyageurs par jour	Les données ne sont pas connues pour les TET, une extrapolation a été réalisée à partir des données TER. On prend en compte les voyageurs présents sur la section La Roche sur Yon - La Rochelle uniquement. En 2019, avant les travaux, il y avait une offre de 3 Intercités + 1 TER. Avec 4 A/R/jour, on estime le nb de voyageurs à 32 voyageurs (nb de voyageurs sur le TER)*4 soit 128 voyageurs / J.OB, soit 38 400 voyageurs /an (JOB pour 300/an). En 2021, après les travaux, il y avait une offre de 3 Intercités + 1 TER. Avec 4 A/R/jour, on estime le nb de voyages à 39 voyageurs (nb de voyageurs sur le TER)*4 soit 156 voyageurs / J.OB, soit 46 800 voyageurs /an (JOB pour 300/an). Prévision de trafic à 5 A/R/jour à fin 2021 (4 TET + 1 TER), puis à 8 A/R/jour en 2030 (4 TET + 4 TER).
Nombre de kilomètres de chemin de fer concerné	Cela concerne la section La Roche sur Yon - La Rochelle soit 103 km en voie unique.
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites	Si l'ensemble des usagers ferroviaires de la section - La Roche/Yon - La Rochelle se reportait sur la route, les émissions de CO ₂ seraient près de 7 fois supérieures à la situation du projet ferroviaire : 55,9 tCO ₂ versus 431,7 tCO ₂ (voir méthodologie en annexe).



Croissance Verte	
La mobilité durable	
Objet :	Opérations de rénovation mi-vie de la série d'engins ZTER/ZTER LGV
Lieu :	Technicentre industriel SNCF de Nevers
Dates clés :	Convention de financement conclue entre la Région des Pays de la Loire et SNCF Voyageurs le 16/07/2020. Démarrage du programme en mars 2021 (1 ^{ère} rame entrée au technicentre de Nevers pour rénovation). Fin du programme prévue en mars 2025. A date (12/07/2022), 5 rames ont été rénovées.
Données clés :	Le programme prévoit la rénovation complète de 21 rames ZTER / ZTER LGV. Ces rénovations redonnent un potentiel de 18/20 ans aux rames. A date (12/07/2022), 5 rames ont été rénovées. Il s'agit de rames électriques qui sont affectées sur les lignes suivantes : Ligne 1 (Nantes-St Nazaire-Le Croisic), Ligne 2 (Nantes-Redon-Rennes), Ligne 8 (Nantes-La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne), Ligne 21 (Le Mans-Angers-Nantes), Ligne 22 (Le Mans-Laval-Rennes), Ligne 27 (Laval-Rennes), Ligne 28 (Nantes-Angers-Laval-Rennes).
Données RSE - insertion sociale	Le Technicentre de Nevers est certifié ISO 14001 ainsi que OHSAS 18001. Les salariés du technicentre industriel sont formés à l'application des règles environnementales. Concernant la responsabilité sociétale : • À travers ses 23 000 fournisseurs (dont 72 % sont des PME-TPE), la SNCF a soutenu 294 000 emplois sur le territoire en 2019. • La SNCF fait appel au secteur social et solidaire : 70 M€ d'achats solidaires, dont 16 M€ d'achats auprès du secteur du travail protégé et adapté et 54 M€ d'achats auprès du secteur de l'insertion.
Montant total du projet :	54 043 000 €
Financement Région dans le montant total du projet :	100%
Financement par l'obligation durable en 2020	8 006 625,17 €
Financement par l'obligation durable en 2021	13 340 000 €
Financement par l'obligation durable en 2022	9 140 000,00 €
Présentation du projet	
Le programme prévoit la rénovation complète de 21 rames ZTER / ZTER LGV. Ces rénovations redonnent un potentiel de 18/20 ans aux rames.	
Etat d'avancement du projet	
5 rames ont été rénovées, sur les 21 que compte le projet.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	L'entretien et la modernisation des rames permettent de valoriser le réseau de transport en commun ferroviaire régional et ainsi renforcer l'incitation au report modal.
Economie d'énergie	Le report modal de la voiture vers les transports en commun permettent de diminuer les émissions de GES. L'entretien et la modernisation des rames permettent de réduire les consommations d'énergie de l'engin (ex : remplacement des éclairages par LED). Une vigilance particulière a été portée sur le choix des matériaux (ex : bois plutôt que plastique choisi pour le remplacement des tablettes et accoudoirs). En outre, la réalisation de ce grand programme d'opération mi vie permet de redonner un potentiel de 20 ans aux rames, évitant ainsi de les remplacer trop prématurément.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de voyageurs par jour	50 000, ce chiffre concerne les voyageurs sur le territoire de la région des Pays de la Loire, ces rames ayant vocation à franchir les limites de la région, le décompte n'a pas pu être opéré par SNCF.
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m²)	Concernant la vision globale d'évitement de CO2 lié aux TER ALEOP circulant en 2021 : Un voyageur en TER sur le réseau ALEOP émet en moyenne 8 fois moins de gaz à effet de serre que s'il faisait ce trajet seul en voiture thermique. Les 50 000 voyageurs qui voyagent chaque jour dans les TER ALEOP permettent d'éviter chaque année l'émission de plus de 130 000 tonnes de CO2. Évitements : (émissions de CO2 si chaque voyageur avait pris sa voiture) - (émissions de CO2 de ces mêmes trajets en TER ALEOP). Sur la valeur de référence Voiture, c'est celle de l'ADEME (193g au kilomètre par voyageur). Sur la valeur TER c'est la valeur TER ALEOP 2021 (24,9g pour info quasi identique à valeur ADEME de la moyenne des TER 24,8g).

Croissance Verte	
La mobilité durable	
Objet :	Remplacement des organes majeurs sur les matériels roulants ferroviaires
Lieu :	Technicentre de Nantes + technicentre de Nevers
Dates clés :	Ces opérations sont financées via des conventions de financement conclues entre la Région et SNCF Voyageurs. Une convention de remplacement des organes majeurs de matériels ferroviaires de la Région pour les années 2018 à 2020, en date du 17 janvier 2018. Une convention de remplacement des organes majeurs des matériels ferroviaires de la Région pour les années 2021 à 2024, en date du 22 avril 2021.
Données clés :	Ces opérations ont pour vocation de maintenir en bon état de fonctionnement les matériels roulants ferroviaires, d'un point de vue réglementaire et sécuritaire. Elles concernent l'ensemble du parc de la Région, soit 139 rames.
Données RSE - insertion sociale	Les Technicentres de Nevers et de Nantes sont certifiés ISO 14001 ainsi que OHSAS 18001. Les salariés du technicentre industriel sont formés à l'application des règles environnementales. Concernant la responsabilité sociétale : • À travers ses 23 000 fournisseurs (dont 72 % sont des PME-TPE), la SNCF a soutenu 294 000 emplois sur le territoire en 2019. • La SNCF fait appel au secteur social et solidaire : 70 M€ d'achats solidaires, dont 16 M€ d'achats auprès du secteur du travail protégé et adapté et 54 M€ d'achats auprès du secteur de l'insertion.
Montant total du projet :	24 603 883,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	24 603 883,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	864 091,00 €
Financement par l'obligation durable en 2021	13 171 389,00 €
Financement par l'obligation durable en 2022	10 568 403,00 €
Présentation du projet	
Entretien et remplacement des organes majeurs sur les 139 rames du parc ferroviaire de la Région.	
Etat d'avancement du projet	
Ce projet est un travail continu d'entretien de l'ensemble des rames régionales.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Le suivi rigoureux et l'entretien des rames permettent d'améliorer le taux de fiabilité et disponibilité des rames et limiter ainsi les pannes et incidents techniques, visant ainsi à valoriser le réseau de transport en commun ferroviaire régional et renforcer l'incitation au report modal.
Economie d'énergie	Le report modal de la voiture vers les transports en commun permettent de diminuer les émissions de GES.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de voyageurs par jour	50 000
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m³)	Concernant la vision globale d'évitement de CO2 lié aux TER ALEOP circulant en 2021 : Un voyageur en TER sur le réseau ALEOP émet en moyenne 8 fois moins de gaz à effet de serre que s'il faisait ce trajet seul en voiture thermique. Les 50 000 voyageurs qui voyagent chaque jour dans les TER ALEOP permettent d'éviter chaque année l'émission de plus de 130 000 tonnes de CO2. Evitement : (émissions de CO2 si chaque voyageur avait pris seul sa voiture) – (émissions de CO2 de ces mêmes trajets en TER ALEOP). Sur la valeur de référence Voiture, c'est celle de l'ADEME (193g au kilomètre par voyageur). Sur la valeur TER c'est la valeur TER ALEOP 2021 (24,9g pour info quasi identique à valeur ADEME de la moyenne des TER 24,8g).

L'économie sociale et solidaire

En Pays de la Loire, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente 14,3 % de l'emploi privé et place la région au 2^{ème} rang au niveau national.

Le secteur participe fortement à la croissance de l'emploi : depuis 2000, sur 100 emplois créés en Pays de la Loire, 39 relèvent de l'ESS.

En lien avec les politiques sur l'emploi, la transition énergétique, la santé ou le médico-social, l'ESS, par son déploiement dans tous les secteurs d'activité (services, tourisme, industrie, agriculture etc.) est en capacité d'apporter une réponse multi-sectorielle.

Bénéficiaire de la politique économique déployée sur le territoire régional, l'ESS est aussi un acteur majeur aux côtés de l'État, de la Banque des Territoires et des collectivités locales contribuant aux réflexions et en apportant des solutions concrètes et innovantes pour :

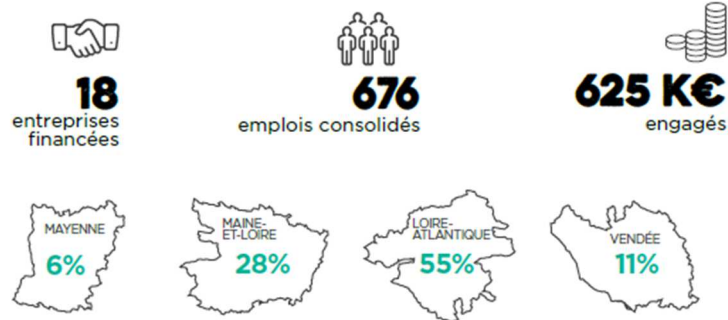
- Développer l'économie circulaire et permettre une réponse de proximité et adaptée aux territoires, par exemple sur la gestion des bio-déchets,
- Adapter l'habitat aux publics seniors ou en situation de handicap,
- Animer tous les territoires par une réponse multi-servicielles et une vie associative riche,
- Contribuer au développement du tourisme pour tous, en renforçant le tourisme social,
- Apporter une réponse pertinente aux enjeux liés au "bien-manger" et à une alimentation locale et de qualité,
- Offrir des services et des produits "made in Pays de la Loire" pour les entreprises,
- Développer la culture et le patrimoine de la Région, pour tous les publics,
- Conforter la pratique sportive pour tous en cohérence avec les orientations du projet sportif de territoire arrêté par la Conférence régionale du sport en 2022 etc...

C'est dans ce cadre que la Région des Pays de la Loire a voté le 24 mars 2022 la Stratégie Régionale de l'économie Sociale et Solidaire.

Economie sociale et solidaire

Objet :	Fonds de prêt relève solidaire
Lieu :	Région Pays de la Loire
Dates clés :	lancement du dispositif : juillet 2020 (prévu initialement sur 2020-2022)
Données clés :	Bilan: 18 entreprises financées 625 000 € mobilisés 676 emplois consolidés 83 % des structures aidées sont des associations
Données RSE - insertion sociale	Bénéficiaires : entrepreneurs engagés employeurs et associations : il s'agit d'entrepreneurs qui, dans le cadre du développement d'un projet construit sur un modèle économique pérenne, s'appuient sur des valeurs humaines, sociales, environnementales, de chaîne économique locale ou spécifique
Montant total du projet :	1 450 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	500 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	200 000,00 €
Présentation du projet	
Etat d'avancement du projet	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre d'emplois concernés	676
Nombre d'entreprises concernées	18
Secteur d'activité des entreprises concernées	Hébergement, culture, services aux entreprises, industrie, tourisme
Typologie des entreprises concernées	2 (SAS et associations)

REPORTING 2020-2022 PRÊT RELÈVE SOLIDAIRE



Priorité de la Région, les émissions vertes durables et responsables d'octobre 2021 ont participé au financement de deux projets forts, la distribution d'ordinateur portable aux nouveaux lycéens ainsi qu'au 1^{ère} année de CAP, une mesure égalitaire permettant à tous un accès aux outils du numérique nécessaire à la réussite scolaire, mais aussi l'émergence d'un nouveau groupe scolaire à Nantes au sein d'un quartier en pleine réhabilitation afin de replacer la jeune génération au cœur du développement des territoires.

L'attractivité de la Région entraîne des conséquences démographiques qu'il convient d'assumer, et d'assurer. C'est pourquoi la Région a à cœur d'accompagner l'ensemble des jeunes du territoire dans leur cursus scolaire.

Jeunesse

Dispositifs d'aide aux jeunes et étudiants

Objet :	Fourniture d'ordinateur individuel aux lycéens et 1^{ère} année de CAP
Lieu :	Lycées publics, privés, agricoles de la Région des Pays de la Loire (relevant de la compétence régionale)
Dates clés :	Février 2021 : Appel d'offres lancé Avril 2021 : Notifications du marché aux candidats Mai 2021 : Réunion de lancement du dispositif Septembre 2021 : Livraison et distribution de 3 500 postes sur 16 sites Novembre 2021 : Livraison et distribution de 44 500 postes sur plus de 200 sites éligibles Septembre 2022 : Livraison et distribution de 4 200 postes sur 21 sites Novembre 2022 : Livraison et distribution de 43 800 postes sur plus de 200 sites éligibles Un dispositif d'accompagnement aux usages assuré entre septembre 2021 et février 2022.
Données clés :	La Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens (relevant de son champs de compétence) entrant en classe de Seconde et aux élèves de 1 ^{ère} année de CAP dans les établissements publics comme privés, soit environ 49 000 jeunes. L'ordinateur accompagne les élèves tout au long de leur scolarité et au-delà. Au lycée, cet ordinateur permet, selon les pratiques pédagogiques de l'établissement, de réaliser des travaux bureautiques, des recherches, de prendre des notes, d'accéder à l'ENT e-lyco ou encore des logiciels pédagogiques pré-installés et recommandés par les professeurs. Les élèves pourront se connecter à l'accès Wifi sécurisé de leur établissement. En dehors, et notamment à la maison : cet équipement permet d'assurer la continuité d'enseignement pour des recherches et travaux scolaires ou encore être utilisé à des fins personnelles et de loisirs. Les élèves peuvent naviguer librement sur internet au domicile ou au sein de l'établissement ou encore se connecter à un périphérique (imprimante par exemple). N'étant pas administrateur de leur poste, il ne leur est pas possible d'installer un logiciel nouveau ou d'en désinstaller un en place.
Données RSE - insertion sociale	L'accord-cadre lié à ce dispositif intègre une clause d'insertion socioprofessionnelle de publics éloignés de l'emploi. La Région a attiré l'attention des entreprises sur le fait que la démarche d'insertion constitue une condition d'exécution de l'accord-cadre et ainsi qu'un critère de jugement des offres. Le respect de cette clause est une condition de la conformité de l'offre aux exigences de l'accord-cadre. Ainsi, dans ce contexte, il a été exigé qu'un minimum de 1 500 heures d'insertion soit réalisé par année d'exécution de l'accord-cadre. Le prestataire a rempli l'objectif et même au delà en réalisant 2 042 heures pour l'année 2021.
Montant total du projet :	24 000 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	23 512 160,00 €
Financement par l'obligation durable en 2021	21 633 664,00 €
Financement par l'obligation durable en 2022	1 878 496,00 €
Présentation du projet	
L'offre de pédagogie numérique a évolué ces dernières années afin d'assurer une continuité de service dans les programmes scolaires et répondre aux évolutions des pratiques d'enseignement. La Région a décidé d'équiper, chaque cohorte de seconde et de 1 ^{ère} année de CAP, les élèves des établissements publics et privés relevant de son champ de compétence. Il s'agit là d'un investissement pour la jeunesse, d'un outil de liberté mais aussi de responsabilité qui permettra aux élèves de l'enseignement public comme privé sous contrat de développer leur autonomie et leur ouverture sur le monde, ainsi que la préparation à la poursuite de leurs études. Ce projet permet d'accélérer la transition dans les pratiques numériques des lycées, d'encourager les usages pédagogiques interactifs, en offrant un équipement numérique permettant l'accès à des services pédagogiques associés aux élèves, dans un contexte qui a démontré la nécessité pour tous les élèves de disposer, des mêmes services pédagogiques, à distance et dans les établissements scolaires.	
Etat d'avancement du projet	
L'année scolaire 2021/2022 a permis d'équiper 48 500 élèves et de mettre en place un dispositif d'accompagnement aux usages. L'année scolaire 2022/2023 : 49 500 élèves concernés par la dotation.	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre d'élèves concernés	49 000
Répartition territoriale de l'action	Intervention sur l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat Education Nationale et relevant de la compétence régionale
Gain de pouvoir d'achat par élève	463,93 € TTC

**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

**LA RÉGION OFFRE
UN ORDINATEUR
AUX ÉLÈVES DE SECONDE**
#MonOrdiAuLycée

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, CONNECTÉ

En 2021 et 2022, près de 100 000 ordinateurs auront été fournis par la Région aux élèves de classe de seconde et de première année de CAP dans les établissements publics et privés des Pays de la Loire.

02 47 88 00 00
www.region-pays-de-la-loire.fr

Jeunesse
Dispositifs d'aide aux jeunes et étudiants

Objet :	Extension et rénovation de l'école Bellevue
Lieu :	Murs Erigné
Dates clés :	Etudes : 4ème trimestre 2018 à fin juin 2019 05/02/19 : le Conseil municipal a approuvé le principe de solliciter une subvention auprès de la Région Phase de consultation : 21/06/19 au 21/07/19 12/04/19 : dépôt de la demande de permis de construire Travaux : début septembre 2019
Données clés :	Objectif de diminution importante des dépenses énergétiques du bâtiment : +46% de performance énergétique estimée. Objectif d'optimisation des conditions de travail des enseignants et des élèves et de mise aux normes d'accessibilité avec l'installation d'un ascenseur
Données RSE - insertion sociale	NC.
Montant total du projet :	1 771 577,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	105 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	81 217,50 €
Financement par l'obligation durable en 2021	23 782,50 €
Financement par l'obligation durable en 2022	0,00 €
Présentation du projet	
Extension et rénovation de l'école bellevue - mise aux normes accessibilité, travaux d'isolation, désamiantage complet du bâtiment scolaire, remplacement menuiseries et installation volets roulants électriques, installation d'une gestion centralisée du chauffage, regroupement des classes,	
Etat d'avancement du projet	
Opération terminée et soldée (subvention payée à 100% le 11/02/2021)	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Capacité d'accueil nouvelle	1 classe + de nouvelles toilettes
Surface construite	NC.

La santé constitue aujourd'hui l'une des principales préoccupations des Ligériens.

L'accès aux soins de 1^{er} recours comme de spécialités est aujourd'hui l'une des principales difficultés du quotidien exprimée par de nombreux habitants de notre région, ainsi que par les soignants et les élus (trouver un médecin traitant, délais d'obtention d'un rendez-vous, saturation de services d'urgence etc.).

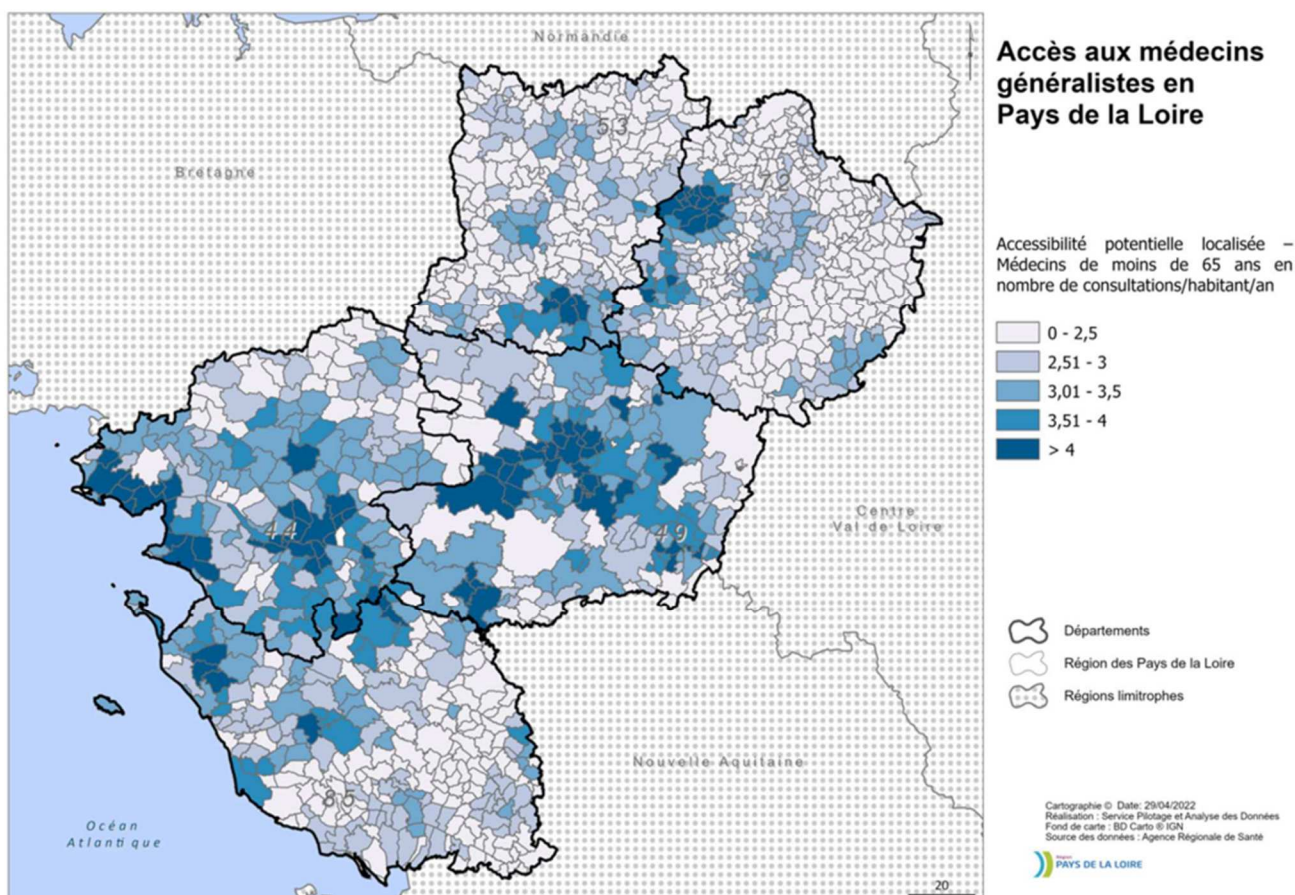
Ainsi, dans le cadre du dialogue engagé par la Région, 23 % des élus locaux ont mis en avant cette thématique en seconde position après les mobilités (résultats du questionnaire « Nos priorités pour les territoires » réalisé par la Région en mai 2022).

Depuis de nombreuses années, les écarts territoriaux se creusent : les professionnels de santé, médecins généralistes, les autres professions médicales et paramédicales, demeurent inégalement répartis sur le territoire régional, accentuant dans certains territoires un phénomène de « désert en santé » et ce, dans un contexte général d'effectifs en tension. Parallèlement, les besoins de soins augmentent sur notre territoire, liés à l'accélération du vieillissement de la population et la dynamique démographique de la région du fait de son attractivité.

Face à ces difficultés quotidiennes des habitants, les élus locaux sont souvent en première ligne et manquent de moyens et de réponses coordonnées. Cette situation, dans certains secteurs, exacerbe les tensions et compétitions entre territoires et notamment entre communes.

C'est dans ce contexte que la Région des Pays de la Loire soutient financièrement la création sur son territoire de maisons de santé pluriprofessionnelles assises sur de véritables projets de santé.

La maison de santé n'est en aucun cas la simple juxtaposition de cabinets de santé libéraux. Le projet d'organisation et le projet de santé, élaborés de manière concertée par les professionnels, permettent un exercice collaboratif dans une optique de prise en charge globale des patients.



Santé
Équipements et établissements de santé

Objet :	MSP Château Gontier
Lieu :	Château Gontier
Dates clés :	Phase de travaux de mai 2018 à juin 2019 Ouverture en juin 2019
Données clés :	Ce projet immobilier consiste à réaménager un local commercial d'une surface de 1 152 m ² situé à l'ouest du centre-ville. Il comprend six cabinets médicaux, une salle d'urgences, un cabinet de rhumatologie, un cabinet sage-femme, une chambre pour l'accueil de stagiaires, un cabinet infirmier, un pôle kinésithérapie avec huit boxes, un cabinet de diététicienne, un cabinet de psychologue, une salle de réunion, une salle de consultations externes du Centre hospitalier du Haut-Anjou, et des espaces communs.
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	1 620 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	300 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	300 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 11 cabinets médicaux et paramédicaux, 1 salle d'urgences et 1 salle de réunion.	
Etat d'avancement du projet	
Maison de santé ouverte en juin 2019	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de professionnels de santé	15 prévus / 18 en exercice au 01/09/2022
Spécialité des professionnels de santé (en place)	7 médecins généralistes, 1 rhumatologue, 4 infirmières libérales, 4 kinésithérapeutes, 1 psychologue et 1 diététicienne
Couverture territoriale	Commune de Château-Gontier

Santé
Equipements et établissements de santé

Objet :	MSP de Gennes Val de Loire
Lieu :	Gennes Val de Loire
Dates clés :	Phase d'étude : 2017 - 2018 Phase de travaux : février 2020 - juin 2021 Ouverture : été 2021
Données clés :	Bâtiment de 820 m ² sur 2 niveaux : 5 cabinets médicaux, 2 cabinets infirmiers, 5 cabinets pour vacations, 1 plateau de kinésithérapie, 1 cabinet de sage-femme, 1 cabinet dentaire, des espaces communes : 1 salle de réunion, 1 salle de détente, salles d'attente, locaux techniques...
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	1 947 774,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	532 952,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	232 526,77 €
Financement par l'obligation durable en 2021	193 834,83 €
Financement par l'obligation durable en 2022	106 590,40 €
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 15 cabinets médicaux et paramédicaux et des espaces communs.	
Etat d'avancement du projet	
Eté 2021	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de professionnels de santé	9 prévus / 14 en exercice au 01/09/2022
Spécialité des professionnels de santé (en place)	4 médecins généralistes, 1 sage-femme, 4 kinésithérapeutes, 5 infirmières.
Couverture territoriale	Bassin de vie des Rosiers sur Loire

Santé
Equipements et établissements de santé

Objet :	MSP Cossé le Vivien
Lieu :	Cossé le Vivien
Dates clés :	Phase de travaux : juin 2019 - 2020 Ouverture : 3 mai 2021
Données clés :	Bâtiment d'une surface de 870 m ² qui comprend 13 cabinets médicaux et paramédicaux. Accueil centralisé, 1 aile du bâtiment pour les professions médicales, une aile du bâtiment pour un plateau kinésithérapeute, 1 aile du bâtiment pour les professions para-médicales, 1 studio pour les remplaçants, des secteurs mutualisés.
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	1 875 800,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	700 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	152 518,09 €
Financement par l'obligation durable en 2021	377 721,91 €
Financement par l'obligation durable en 2022	60 000,00 €
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 13 cabinets médicaux et paramédicaux et 1 studio pour les remplaçants.	
Etat d'avancement du projet	
Maison de santé ouverte le 3 mai 2021	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de professionnels de santé	14 prévus / 9 en exercice au 01/09/2022
Spécialité des professionnels de santé (en place)	2 médecins, 4 infirmiers, 2 pédicures-podologues, 1 orthophoniste.
Couverture territoriale	Communauté de communes du Pays de Craon (53)

Equipements et établissements de santé

Objet :	MSP Saint Florent des Bois - Rives de l'Yon
Lieu :	Saint Florent des Bois
Dates clés :	Phase d'étude : 2012 - 2017 Phase de travaux : juin 2020 - 2022 Ouverture : début 2023
Données clés :	Bâtiment de 680 m ² qui comprend 4 cabinets médicaux, 1 salle de soins, 1 chambre pour l'accueil de stagiaires, 1 cabinet pour l'infirmière Asalée, 3 salles pour le SSIAD, 2 cabinets infirmiers, 1 cabinet podologie, 3 cabinets d'orthophonie, 1 cabinet partagé (diététicienne, psychologue), 1 salle de réunion, 1 salle de coordination, des espaces communs.
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	1 614 050,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	300 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	40 590,46 €
Financement par l'obligation durable en 2021	
Financement par l'obligation durable en 2022	199 409,54 €
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 13 cabinets médicaux et paramédicaux, 1 salle pour téléconsultations, 1 salle de réunion et 1 chambre pour l'accueil des stagiaires.	
Etat d'avancement du projet	
En construction - ouverture prévue début 2023	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de professionnels de santé	13
Spécialité des professionnels de santé	2 médecins généralistes, 5 infirmiers, 1 pédicure-podologue, 1 diététicienne, 1 psychologue, 3 orthophonistes.
Couverture territoriale	Rives de l'Yon

Santé
Equipements et établissements de santé

Objet :	MSP de Candé
Lieu :	Candé
Dates clés :	Phase d'étude : 2016 - 2018 Phase de travaux : 2019 - 2020 Ouverture : 8 février 2021
Données clés :	Bâtiment de 1034 m ² comprenant 6 cabinets de médecine générale, 3 cabinets infirmiers, 1 cabinet de podologie, 4 cabinets de kinésithérapie, 3 cabinets d'orthophonie, 1 salle de réunion, des salles communes, 1 cabinet de psychologue, 1 cabinet d'ostéopathie.
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	2 029 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	718 966,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	395 188,80 €
Financement par l'obligation durable en 2021	83 797,20 €
Financement par l'obligation durable en 2022	
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 19 cabinets médicaux et paramédicaux, 1 salle de réunion et des espaces communs.	
Etat d'avancement du projet	
Maison de santé ouverte le 8 février 2021	
Indicateurs de performance et d'impact	
Nombre de professionnels de santé	16 prévus / 16 en exercice au 01/09/2022
Spécialité des professionnels de santé (en place)	4 médecins généralistes, 4 infirmiers, 1 pédicure-podologue, 2 kinésithérapeutes, 3 orthophonistes, 1 psychologue, 1 ostéopathe
Couverture territoriale	Bassin de vie de Candé



Santé

Equipements et établissements de santé

Objet :	MSP d'Ernée
Lieu :	Ernée
Dates clés :	Phase d'étude : 2017 - 2018 Phase de travaux : 2019 - 2020 Ouverture : 10 janvier 2022
Données clés :	Locaux comprenant 7 cabinets médicaux et 1 salle de soins, 2 cabinets infirmiers et 1 bureau, 1 plateau de kinésithérapie avec 8 salles de consultation, 2 cabinets de pédicure podologue, 3 cabinets libres, 4 cabinets dentaires, 1 salle de réunion.
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	3 308 780,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	849 000,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	68 060,00 €
Financement par l'obligation durable en 2021	470 555,80 €
Financement par l'obligation durable en 2022	
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 19 cabinets médicaux et paramédicaux et 1 salle de réunion.	
Etat d'avancement du projet	
Maison de santé ouverte le 10 janvier 2022	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de professionnels de santé	12 prévus / 17 en exercice au 01/09/2022
Spécialité des professionnels de santé (en place)	4 médecins, 6 infirmières, 4 kinésithérapeutes, 2 podologues, 1 ergothérapeute
Couverture territoriale	Communauté de commune de l'Ernée

Santé

Equipements et établissements de santé

Objet :	MSP de Brétignolles sur Mer
Lieu :	Brétignolles sur Mer
Dates clés :	Phase d'étude : 2016 - 2017 Phase de travaux : 2018 - 2019 Ouverture : 21 décembre 2019
Données clés :	Bâtiment de 800 m ² comprenant 6 cabinets de médecine générale, 1 cabinet infirmier, 1 plateau de kinésithérapie avec 8 boxes, 1 cabinet d'ostéopathie, 2 cabinets de podologie, 1 cabinet de psychologie, 1 cabinet d'orthoptie, 2 cabinets nomades, 1 salle de pause.
Données RSE - insertion sociale	
Montant total du projet :	1 864 320,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	353 035,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	42 428,00 €
Financement par l'obligation durable en 2021	69 562,21 €
Financement par l'obligation durable en 2022	
Présentation du projet	
Construction d'un bâtiment comprenant 15 cabinets médicaux et paramédicaux et 1 salle de pause.	
Etat d'avancement du projet	
Maison de santé ouverte le 21 décembre 2019.	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de professionnels de santé	17 prévus / 24 en exercice au 01/09/2022.
Spécialité des professionnels de santé (en place)	6 médecins généralistes, 4 infirmiers, 6 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 2 pédicures-podologues, 1 orthophoniste, 4 orthoptistes.
Couverture territoriale	Commune de Brétignolles sur Mer et 5 communes du sud de la Communauté de commune du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (Givrand, L'Aiguillon sur Vie, La Chaize Giraud, Landevielle et Brem sur Mer).

Santé
Formations sanitaires et sociales

Objet :	Construction d'une extension et réhabilitation des façades du pôle régional de formation Santé Social à Laval
Lieu :	Laval
Dates clés :	Démarrage du projet : 2015 (Création d'un Groupement d'Intérêt Général « Pôle régional de formation santé-social de Laval » qui aura pour mission notamment la gestion du bâtiment et fera le lien avec la DEFFPA) Démolition et construction d'un bâtiment relié à l'existant sur deux, voire trois niveaux, pour mise en fonctionnement en septembre 2017. Achèvement du projet : 2022
Données clés :	Le centre hospitalier de Laval a sollicité la Région pour intégrer dans un futur projet architectural le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) au sein du pôle régional. Le CESU a pour mission de contribuer à la formation initiale et continue relative à la prise en charge de l'urgence médicale, ainsi qu'à la formation à la gestion des risques sanitaires pour les professionnels de santé. L'actuelle localisation du CESU dans des locaux inadaptés dans le cadre du centre hospitalier empêche tout développement. L'intégration stratégique du CESU de la Mayenne au sein du pôle régional viendrait compléter la dimension médicale de la formation dispensée sur ce pôle. Le CESU accueille actuellement au maximum 2 groupes de 12 stagiaires et souhaiterait pouvoir accueillir simultanément 4 groupes de 12 stagiaires. A terme, les effectifs globaux atteindront au minimum 550 élèves, étudiants ou stagiaires. A ce nombre, il convient de rajouter le personnel éducatif, administratif et technique qui travaille sur le site (à terme 35 salariés).
Données RSE - insertion sociale	/
Montant total du projet :	4 846 949,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	4 446 949,00 €
Financement par l'obligation durable en 2020	2 512 120,00 €
Financement par l'obligation durable en 2021	808 210,38 €
Financement par l'obligation durable en 2022	92 599,56 €
Présentation du projet	
Le projet d'extension et de la réhabilitation des façades du pôle de formations comprend : - La Réhabilitation des façades, - La réaffectation et/ou restructuration de certains locaux existants, - La démolition de la halle couverte/parking et d'une partie du bâtiment actuel, - L'extension du pôle.	
Le Pôle regroupe les instituts de formation en soins infirmiers, d'aide-soignant, de masseur kinésithérapeutes et d'ergothérapie du Centre hospitalier de Laval, la Croix-Rouge Française (formation en soins infirmiers), l'association IFSO (formation d'aides-soignants), l'association CEFRAS (formation d'accompagnement éducatif et social et formation d'assistant familial). L'extension du Pôle de formation Santé / Social de Laval, sur 2 niveaux permet l'intégration des formations d'Ergothérapie, de la 4ème année en kinésithérapie, via un centre de simulation notamment et de l'accueil du CESU.	
Etat d'avancement du projet	
Le pôle régional de formation santé social de Laval a été inauguré le 22 septembre 2022.	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Capacité d'accueil nouvelle	L'IFSI de la Croix-Rouge de Laval augmente son quota de 12 places en 1 ^{ère} année dès septembre 2022, l'IFAS de l'IFSO augmente de 3 places sa capacité d'accueil dès septembre 2022, puis de 14 places en janvier 2023, l'IFAS du CH de Laval augmente de 15 places dès septembre 2022 soit 44 places supplémentaires au total. Près de 600 élèves et étudiants fréquentent chaque année ce pôle de formation.
Surface construite	938 m ² en plus

Annexe 1 : Précisions sur les indicateurs de performances

Indicateurs	Précisions sur certains indicateurs de performances
Les bâtiments durables	
Surface construite (en m ²)	La surface est indiquée soit : Surface utile = surface utilisable (hors cloisons, gaines...) Surface de plancher = surface de tous les niveaux construits, clos et couvert, calculé à partir du nu intérieur
Nombre de bénéficiaires	Nombre d'élèves / professeurs / administratif / personnel
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (kWh/m ²)	Le calcul de Cep (Consommation d'énergie primaire), est issu du calcul réglementaire RT2012. Il permet de vérifier que le projet respecte les standards réglementaires imposés par le gouvernement. Les résultats sont soit indiqués en kWh/m ² , soit en pourcentage de gain par rapport au standard. Il s'agit de l'énergie utilisée pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la climatisation et l'éclairage.
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO ₂ /m ²)	L'empreinte carbone d'un bâtiment est définie comme la somme de tous les gaz à effet de serre émis pendant toutes les phases de cycle de vie. Le dioxyde de carbone (CO ₂), mais aussi d'autres GES comme le méthane ou les hydrofluorocarbures. Il est essentiel de comptabiliser deux volets : - les émissions liées à la production des matériaux de construction, tels que le ciment ou le béton armé ; - les émissions liées aux consommations (d'énergie) sur le site.
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m ³ /h.m ²)	La perméabilité à l'air d'un bâtiment est caractérisée par les fuites d'air parasites causées par les défauts d'étanchéité de l'enveloppe, ou plus simplement la quantité d'air qui entre ou sort de manière non contrôlée à travers celle-ci. Ces défauts d'étanchéité sont causés par des défauts de construction ou de conception du bâtiment. La valeur réglementaire maximale de perméabilité à respecter est de 1.7 m ³ /(h.m ²) pour les bâtiments tertiaires.
Certification du bâtiment	Les certifications HQE Bâtiment Durable et HQE Bâtiment couvrent les thèmes au cœur du développement durable : énergie, eau, déchets, carbone, adaptation au changement climatique, santé, confort, gouvernance du projet, économie circulaire, biodiversité, conception inclusive, économie locale, analyse du cycle de vie... Le label E+C- (Energie Positive et Réduction Carbone) atteste à la fois de la performance énergétique du bâtiment et de son niveau d'émissions de gaz à effet de serre – niveau obtenu par une Analyse de son Cycle de Vie (ACV). Le label d'État « Bâtiment biosourcé » permet de valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction.
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Matériaux biosourcés = matériaux obtenus à partir de biomasse végétale ou animale : bois, chanvre, paille, laine de mouton, plumes... Le label Bâtiment biosourcé est un label réglementaire français dont les exigences sont définies par le Ministère chargé de l'Environnement. Il attribue aux bâtiments un niveau (1, 2 ou 3) en fonction de la masse totale de matériaux biosourcés par m ² de surface de plancher. 1 ^{er} niveau => 18 kg/m ² sp 2 ^{ème} niveau=>24 kg/m ² sp 3 ^{ème} niveau => 36kg/m ² sp
La mobilité durable	
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites	Objet : Comparaison de l'émission de CO₂ ferroviaire entre le projet une fois réalisé et l'émission de CO₂ routier à nombre d'usagers identiques reportés du train sur la voiture individuelle
	Préalable : il est considéré ici la comparaison théorique entre les 2 modes de transport
	Données d'entrée :
	Distance routière Gare SNCF La Roche sur Yon et Gare SNCF de La Rochelle par D746 D9 : 77 km Distance ferroviaire en km Gare SNCF La Roche sur Yon et Gare SNCF de La Rochelle : 103 km
	A partir des informations accessibles sur le site Mon Impact Transport piloté par l'ADEME. Les données utilisées sur ce site sont issues de la Base Carbone administrée par l'ADEME et mises à jour régulièrement. Pour la distance entre La Roche sur Yon et La Rochelle, nous pouvons prendre en compte la quantité de CO ₂ émise par personne :
	Pour 103 km en train : TET Intercités 0,55 kgCO ₂ /personne - TER 2,58 kgCO ₂ /personne Pour 77 km en voiture : Voiture thermique 14,8 kgCO ₂ /personne - Voiture thermique avec 1 covoitureur 7,38 kgCO ₂ /personne - Voiture thermique avec 2 covoitureurs 4,92 kgCO ₂ /personne
	Données 2018 étude mobilité des personnes pilotée par le Ministère et réalisée par l'INSEE : résultat de moyennes entre du covoiturage et de l'autosolisme.
	Taux de remplissage moyen de 1,43 personnes/véhicule pour une distance entre 0 et 100 km Taux de remplissage moyen de 2,25 personnes/véhicule pour une distance au-delà de 100 km
	Analyse :
	A/ Emission Ferroviaire Le nombre de voyageurs circulant sur La Roche sur Yon - La Rochelle par an est de : 39 voyageurs/A/R*5 A/R*300 jours, soit 58 500 voyageurs. 5 A/R (4TET + 1TER) depuis fin 2021 Le nb de voyageurs pris en compte est 39 voyageurs/ AR / jour x 300 jours (hors we et fj)/an En Intercités : 39 voyageurs * 0,55 kgCO ₂ /personne*4 A/R* 300j soit 25 740 kgCO ₂ En TER : 39 voyageurs * 2,58 kgCO ₂ /personne*1 A/R* 300j soit 30 186 kgCO ₂ soit un total de 55 926 kgCO₂ --> 55,9 tCO₂
B/ Emission Routière Impact de ces voyages s'ils étaient réalisés par la route et non par les 5 A/R ferroviaires quotidiens : Le nb de voyageurs pris en compte est 39 voyageurs/ AR / jour x 300 jours (hors we et fj)/an La distance par la route étant de 77 km, nous prenons donc en compte un taux de remplissage moyen de 1,43 personnes/véhicule En voiture thermique : 39 voyageurs*5*7,38 kgCO ₂ *300j soit un total de 431 730 kgCO₂ --> 431,7 tCO₂	
Conclusion: Si l'ensemble des usagers ferroviaires de la section La Roche sur Yon - La Rochelle, les émissions de CO ₂ seraient près de 7 fois supérieures à la situation du projet ferroviaire.	

Annexe 2 : Second Party Opinion

Septembre 2021



SECOND PARTY OPINION

Sur le caractère responsable de l'Obligation Durable de la Région Pays de la Loire

V.E considère que l'Obligation Durable de la Région Pays de la Loire est alignée avec les quatre grands principes des Green Bond Principles 2021 (« GBP ») et Social Bond Principles 2021 (« SBP ») de l'ICMA. ✓

Émission

Contribution au développement durable:

	Faible	Limité	Robuste	Avancé
Impacts attendus				
Gestion des risques ESG				

Contribution aux ODD

Caractéristiques de l'Obligation

Catégories de projets Verts et Sociaux	⇒ 3 Catégories Vertes ⇒ 3 Catégories Sociales
Population Cible	Clairement définie pour chaque Catégorie Sociale
Localisation des Projets	Région Pays de la Loire
Existence d'un Document Cadre	Oui
Part de refinancement	30% maximum
Période d'antériorité	12 mois maximum

Émetteur

Controverses ESG

Nombre de controverses	Aucune
Frequency	N/A
Sévérité	N/A
Réactivité	N/A

A noter que l'Émetteur ne fait pas partie de notre univers de notation de la performance ESG et que notre méthodologie d'identification de la participation à des activités controversées ne couvre pas les autorités locales.

Cohérence

Cohérent	V.E considère que l'Obligation envisagée est cohérente avec les priorités stratégiques de développement durable et les principaux enjeux sectoriels de la Région Pays de la Loire et contribue à la réalisation des engagements de développement durable de l'Émetteur.
Partiellement cohérent	
Non cohérent	

Copyright V.E 2021 – Reproduction of this content (documents, graphs and images) in whole or in part are prohibited without the express written authorization of V.E and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code.

Conclusions principales

V.E considère que l'Obligation de la Région Pays de la Loire est alignée avec les quatre grands principes des GBP et SBP.

Utilisation des fonds - aligné avec les GBP et SBP et les meilleures pratiques identifiées par V.E

- Les Catégories Éligibles sont clairement définies et détaillées, l'Émetteur a communiqué la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles pour les catégories sociales et la localisation des Projets Éligibles.
- Les Objectifs Environnementaux et Sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour toutes les Catégories Eligibles et cohérents avec les objectifs de développement durable définis dans les standards internationaux.
- Les Bénéfices Environnementaux et Sociaux attendus sont clairs, ils sont pertinents, mesurables et seront quantifiés pour toutes les Catégories Eligibles dans le reporting.
- L'Émetteur a communiqué de manière transparente la part de refinancement de l'Obligation, et elle est inférieure à 50%.
- La période d'antériorité pour les Catégories Éligibles refinancées sera égale ou inférieure à 24 mois à compter de la date d'émission, conformément aux bonnes pratiques du marché.

Evaluation and Sélection - aligné avec les GBP et SBP

- Le processus d'évaluation et de sélection des projets a été clairement défini par l'Émetteur et est considéré raisonnablement structuré dans toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la proposition, la sélection, la validation et le suivi) des Catégories Éligibles. Les rôles et responsabilités sont clairs et incluent l'expertise interne pertinente. Le processus sera rendu public dans la présente SPO.
- Les critères d'éligibilité pour la sélection des projets ont été clairement définis par l'Émetteur pour toutes les Catégories Éligibles.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les risques E&S importants potentiellement associés aux projets est rendu public (dans la présente SPO) et est considéré comme robuste: il combine le suivi, l'identification et la mise en place de mesures correctives pour une majorité de catégories.

Gestion des fonds - aligné avec les GBP et SBP et les meilleures pratiques identifiées par V.E

- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et détaillé et est disponible publiquement dans la présente SPO.
- La période d'allocation sera inférieure ou égale à 24 mois.
- Le produit net de l'Obligation sera suivi par l'Émetteur d'une manière appropriée et attesté dans un processus interne formel.
- Les informations sur les types de placement temporaire prévus pour le solde du produit net non alloué sont rendues publiques.
- L'Émetteur s'est engagé à ce que, tant que l'Obligation est en cours, le solde du produit net suivi soit périodiquement ajusté pour faire correspondre aux allocations aux Catégories Éligibles effectuées pendant cette période.
- L'Émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de cession ou de report d'un projet, et il s'est engagé à réallouer le produit net du projet en question à des projets conformes au cadre de l'Obligation dans un délai de 24 mois.

Reporting - aligné avec les GBP et SBP

- L'Émetteur s'est engagé à communiquer sur l'utilisation de fonds de l'Obligation annuellement jusqu'à leur allocation complète et en cas de changement matériel. Le rapport sera accessible publiquement jusqu'à maturité de l'Obligation.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes relatives à l'allocation des fonds et aux bénéfices attendus des Catégories Eligibles. L'Émetteur s'est également engagé à reporter sur les développements/enjeux/controverses ESG matériels relatifs aux projets.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Éligibles seront rendues publiques.
- Un auditeur externe vérifiera le suivi et l'allocation des fonds aux Catégories Éligibles jusqu'à l'allocation complète et en cas de changement matériel. Les indicateurs utilisés pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Éligibles seront vérifiés en interne par l'Émetteur.

Contact

Sustainable Finance Team | VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com

Copyright V.E 2021 – Reproduction of this content (documents, graphs and images) in whole or in part are prohibited without the express written authorization of V.E and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code.